



PAEPARD



 Enseignements des **consultations sectorielles** et **multi-acteurs** menées dans le cadre de **PAEPARD** entre 2010 et 2012



Julie Flament, Denis Félicité-Zulma, Jonas Mugabe et Rémi Kahane



sommaire

INTRODUCTION	3	. Méthodologie utilisée	19
. Vers une recherche plus participative	3	. Questions et recommandations	20
. Le processus des consultations sectorielles et multi-acteurs au sein de PAEPARD	4	. Thèmes fédérateurs	20
CONSULTATIONS SECTORIELLES EUROPÉENNES	5	. Notes conceptuelles présentées lors de l'atelier	21
Consultation des ONG européennes	5	. Renforcement des capacités et développement des réseaux universitaires Nord-Sud en formation sur la méthodologie de recherche	21
. Déroulement de la consultation, objectifs et thématiques abordées	5	. Gestion de la contamination de la filière maïs par l'aflatoxine	21
. Principaux enseignements	5	CONSULTATIONS EUROPÉENNES MULTI-ACTEURS	
Consultation du secteur privé européen	11	Première consultation multi-acteurs européenne	21
. Déroulement de la consultation, objectifs et thématiques abordées	11	. Déroulement de la consultation, objectifs et thématiques abordées	21
. Principaux enseignements	12	. Principaux enseignements	21
. Les recommandations	13	Seconde consultation multi-acteurs européenne	27
Consultation des organisations de recherche européennes	14	. Déroulement de la consultation, objectifs et thématiques abordées	27
. Déroulement de la consultation, objectifs et thématiques abordées	14	. Principaux enseignements	28
. Principaux enseignements	14	SYNTHÈSES DES ENSEIGNEMENTS DES CONSULTATIONS EUROPÉENNES ET AFRICAINES ...	29
CONSULTATIONS AFRICAINES MULTI-ACTEURS	14	Les éléments clés des consultations par famille d'acteurs en Afrique et en Europe : bases pour de futurs processus innovants de partenariats	29
Consultations multi-acteurs de l'Afrique de l'Est	14	. Étapes nécessaires à la construction d'un processus innovant de partenariats	29
. Résultats des consultations en ligne	15	. Les acteurs d'un partenariat	30
. Les enseignements tirés des partenariats avec les non-chercheurs	15	. Les moyens à développer pour rendre le partenariat plus durable	31
. Les enseignements tirés des partenariats avec les chercheurs	15	Les difficultés et obstacles au partenariat	33
. Les partenariats considérés comme innovants	15	. Méconnaissance des métiers des acteurs	33
. Les défis des partenariats multi-acteurs	15	. Limitation dans le temps	33
. Les domaines d'intérêt des futurs partenariats multi-acteurs	15	. Cloisonnement et obligation de publication	33
Consultation multi-acteurs de l'Afrique centrale	16	. Rareté des sources de financement	34
. Contexte et objectifs de la rencontre de Yaoundé	16	. L'intérêt individuel prime sur l'intérêt collectif	34
. Construction et gestion des partenariats multi-acteurs	17	. Les compétences internes	34
. Les domaines prioritaires de recherche agricole pour le développement	17	. Les différences linguistiques	34
. Mobilisation des acteurs non scientifiques	17	L'apport de PAEPARD : une réponse au déficit d'innovation en partenariat	34
. Identification des institutions africaines à sensibiliser	17	. Des opérateurs en apprentissage du partenariat	34
Consultations multi-acteurs de l'Afrique de l'Ouest	18	. La consultation au cœur de la pédagogie	35
. Expériences de partenariats multi-acteurs dans la sous-région	18	. La consultation : élément novateur	35
. Des mécanismes à renforcer ou à mettre en place pour que les producteurs contrôlent le système de recherche	18	RECOMMANDATIONS	36
. Les mécanismes ou outils à mettre en place pour assurer le financement des plateformes d'innovations	18	. ÉLÉMENTS DE CONCLUSION	36
. L'organisation et le renforcement de capacités des acteurs ..	19	. Apports des consultations de PAEPARD sur la construction des partenariats	36
. Le rôle de plaidoyer	19	. Les consultations : quelles perspectives pour le futur ?	37
. Leçons et enseignements	19	. LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	39
Consultation multi-acteurs régionale africaine	19		
. Contexte de cette consultation	19		
. Objectifs et résultats attendus de cette consultation	19		



Introduction

Vers une recherche plus participative

L'Afrique a décidé en 2003 de mettre en œuvre sous le nom de « Déclaration de Maputo » le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Ce programme, focalisé sur l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), met l'accent sur la sécurité alimentaire, l'accès aux marchés et la réduction de la pauvreté en Afrique en général.

La Déclaration contient plusieurs décisions importantes concernant l'agriculture, dont l'engagement à affecter au moins 10% des ressources budgétaires nationales à l'agriculture et à la mise en œuvre de la politique de développement rural dans les cinq ans, et la mise en œuvre du PDDAA. La recherche est le quatrième « pilier » du PDDAA, mais sa contribution reste sujette à controverse, car ses produits sont longtemps restés enfermés dans les stations de recherche et ne sont pas toujours adaptés aux besoins des petits producteurs. Le manque de financement adéquat est un autre grand handicap évoqué pour justifier le peu d'impact socio-économique de la recherche sur la vie des communautés rurales subsahariennes.

Le « projet PAEPARD » ou « **PAEPARD** » a été formulé en vue de combler ces lacunes, en particulier dès la seconde phase de ce projet, PAEPARD II (2009-2013, voir *tableau 1*). PAEPARD vise en effet une plus grande participation à la recherche agricole des « utilisateurs » des résultats de cette recherche et mise pour cela sur l'établissement de partenariats multi-acteurs autour de thématiques communes.

Avant d'engager les acteurs africains et européens dans ces partenariats, et pour mieux les y préparer, le projet a organisé entre 2010 et 2012 des consultations en Afrique et en Europe, qui font l'objet de cette publication.



Tableau 1 : Évolution du projet PAEPARD

Étapes du projet	Périodes	Membres	Objectifs
PAEPARD I	2007-2008	Recherche <i>Afrique et Europe</i>	> Consolider la collaboration scientifique et technique entre l’Afrique et l’Europe dans le domaine de la RAD.
PAEPARD II Période d’organisation des consultations	2009-2013	Recherche + OP + ONG + secteur privé <i>Afrique et Europe</i>	> Consolider la collaboration scientifique et technique entre l’Afrique et l’Europe dans le domaine de la RAD. > Favoriser des partenariats plus inclusifs avec des acteurs « non-chercheurs » afin d’encourager des partenariats plus équitables, orientés vers la demande et mutuellement bénéfiques.
PAEPARD II Extension de 4 ans. Période de mise en place du Processus guidé par les utilisateurs (PGU)	2014-2017	Recherche + OP + ONG + secteur privé <i>Afrique et Europe</i>	> Consolider la collaboration scientifique et technique entre l’Afrique et l’Europe dans le domaine de la RAD. > Favoriser des partenariats plus inclusifs avec des acteurs « non scientifiques » afin d’encourager des partenariats plus équitables, orientés vers la demande et mutuellement bénéfiques. > Mettre en place un processus innovant de partenariat guidé par les utilisateurs (PGU).

Le processus des consultations sectorielles et multi-acteurs au sein de PAEPARD

L’organisation de consultations sectorielles et multi-acteurs a fait partie intégrante de la première phase du programme PAEPARD II, qui a couvert la période 2009-2013.

Ces consultations se sont inscrites dans l’objectif général du programme, soit la réorientation de la collaboration scientifique et technique entre l’Afrique et l’Europe dans le domaine de la Recherche agricole pour le développement (RAD) afin de favoriser la mise en place de partenariats multi-acteurs orientés vers la demande et mutuellement bénéfiques.

L’organisation de ces consultations visait en particulier à orienter le programme PAEPARD en établissant des recommandations pour établir des

partenariats innovants, équilibrés et orientés vers la demande.

Deux types de consultations ont été organisés :

- Les consultations sectorielles, organisées par famille d’acteurs afin de mettre en évidence les attentes, contraintes, et recommandations de chaque famille d’acteurs quant aux partenariats dans le domaine de la RAD. Quatre « familles d’acteurs » ont été consultées : société civile, secteur privé, diaspora, recherche. Les consultations ont pris différentes formes : réunions physiques, téléphoniques, questionnaires.
- Les consultations multi-acteurs, organisées mêlant organisations de producteurs (OP), ONG, recherche, secteur privé, diaspora, afin de partager les enseignements des consultations sectorielles et d’établir des recommandations communes. Toutes les consultations multi-acteurs ont consisté en des réunions physiques.



Des objectifs spécifiques à chacun de ces types de consultations étaient par ailleurs établis :

- Pour les consultations internes par famille d'acteurs, il s'agissait de familiariser les acteurs aux outils de PAEPARD devant amener à la mise en place de processus innovants de partenariat, à recueillir des expériences passées de partenariats entre chercheurs et non-chercheurs, et à identifier les priorités futures de coopération entre Africains et Européens. Elles devaient également identifier les besoins des acteurs en matière de communication, de facilitation des partenariats et de renforcement des capacités à destination des acteurs de PAEPARD ;
- Pour les consultations multi-acteurs, il s'agissait de présenter à des participants sélectionnés par les partenaires de PAEPARD les résultats des consultations internes par famille d'acteurs, de valider leur stratégie de mobilisation, de mener une réflexion autour des processus d'innovation en partenariat et de se familiariser avec les instruments et les activités de PAEPARD. Elles devaient également synthétiser les besoins en matière de communication, de facilitation de partenariats et de renforcement des capacités des acteurs de PAEPARD.

Ce document fait une synthèse, dégage et analyse les principaux enseignements de l'ensemble de ces consultations en vue d'éclairer les acteurs de la recherche agricole pour le développement en général et ceux impliqués dans les partenariats équilibrés et inclusifs entre Africains et Européens en particulier. Par ailleurs, une conclusion met en évidence la manière dont les enseignements tirés des consultations ont été utilisés pour orienter le programme PAEPARD.

Il faut noter que les consultations dont il est question dans ce rapport ont été organisées avant le lancement du Processus guidé par les utilisateurs (PGU). Contrairement à ce dernier qui s'appuie sur une chaîne de valeur, les consultations avaient un caractère générique, c'est-à-dire sans focus sur une filière en particulier.

Avec l'introduction du PGU, fin 2011, PAEPARD a fait un saut paradigmatique dans lequel les « utilisateurs » de la recherche ont pris le contrôle du processus et ce, sur les thématiques répondant le mieux à leurs besoins. Le PGU fait l'objet d'un autre document publié précédemment (Mugabe and Adekunle, 2013).

Consultations sectorielles européennes

Consultation des ONG européennes

> Déroulement de la consultation, objectifs et thématiques abordées

Trois consultations des ONG européennes¹ ont été organisées par le Collectif Stratégies Alimentaires (CSA, partenaire européen du programme) dans le cadre de PAEPARD en 2010, 2011 et 2012. Ces consultations, organisées sous forme d'ateliers d'une journée, avaient pour objectif d'alimenter le projet PAEPARD à partir de l'expérience et de la réflexion des ONG dans le domaine de la recherche agricole et des partenariats, tout en favorisant une compréhension commune des enjeux entre différentes familles d'acteurs. C'est pourquoi ces consultations ont rassemblé majoritairement des ONG européennes, mais également plusieurs OP africaines, chercheurs et acteurs du secteur privé.

Chacun des trois ateliers a permis d'aborder les problématiques suivantes :

- Les conditions générales pour la mise en place de partenariats équilibrés ;
- Le rôle des ONG dans la réorientation de la RAD ;
- L'importance de l'inclusion des OP dans les partenariats de RAD ;
- Le rôle des OP et leur complémentarité avec les autres acteurs ;
- Les mécanismes permettant la formalisation des partenariats entre OP, chercheurs et autres acteurs ;
- Les mécanismes et instances existants permettant la participation des ONG et OP à la RAD.

> Principaux enseignements

Les conditions générales pour la mise en place de partenariats équilibrés.

Quatre conditions ont été identifiées pour la mise en place de partenariats équilibrés :

- des mécanismes de financement adaptés (critères d'éligibilité et de sélection) ;
- une phase de construction du partenariat suffisamment conséquente ;

¹ Les rapports complets de ces consultations sont accessibles sur le site Internet du CSA, dans la rubrique «Réseau/PAEPARD»: www.csa-be.org



- un accent sur l'appropriation du projet par les acteurs ;
- un suivi adéquat du partenariat (communication et coordination).

Des mécanismes de financement adaptés : critères d'éligibilité et de sélection

Mettre en place des critères d'éligibilité et de sélection pour le financement des projets est essentiel pour assurer les conditions favorables aux partenariats. Le choix des critères d'éligibilité doit répondre à des objectifs clairement identifiés et priorités. L'attribution d'un poids à chaque critère, en fonction de son importance, assure une concordance entre les résultats obtenus par les projets évalués et la priorisation des objectifs.

Les critères suivants ont été identifiés comme pouvant favoriser des partenariats équilibrés :

- Composition de l'équipe : Imposer un nombre minimum d'acteurs différents ou la présence d'un type d'acteur particulier (OP, secteur privé, ONG) peut favoriser la constitution d'équipes multidisciplinaires.
- Leadership : Définir le type de leader, ou des conditions spécifiques que doit remplir le leader d'un projet, peut permettre de favoriser la prise d'initiative par des acteurs historiquement défavorisés dans les partenariats (acteurs non traditionnels de la recherche agricole tels que les OP et les ONG). Ce critère peut être utilisé pour éviter une instrumentalisation de ces acteurs, c'est-à-dire éviter leur simple figuration dans une équipe dans le but de répondre à des critères de composition, et favoriser ainsi leur réelle participation à l'élaboration de projet.
- Critères géographiques : Définir des zones prioritaires ou obligatoires (par exemple, la présence simultanée d'acteurs africains et européens) peut favoriser la diversité géographique au sein des projets.

Reconnaître l'importance de la phase de construction du partenariat

La diversité d'acteurs et d'intérêts, intrinsèque aux partenariats, est un défi majeur qu'il convient de ne pas négliger.

Les divergences d'intérêt impliquent, pour assurer un bon déroulement du projet, d'établir dès le départ une vision commune ainsi que des principes communs sur lesquels sera basé le partenariat.

L'atteinte d'un consensus entre partenaires est délicate et requiert du temps. Or la phase de construction du partenariat n'est souvent pas prise en compte par les bailleurs.

Il est pourtant indispensable de reconnaître le partenariat en lui-même comme l'objectif initial à

atteindre et, par conséquent, de planifier cette phase de construction, tant au niveau de l'agenda du projet (temps suffisamment long) que du budget disponible. La présence d'un facilitateur peut favoriser le déroulement de cette étape.

Favoriser l'appropriation du projet par les acteurs

L'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs est cruciale si l'on souhaite développer de réels partenariats équilibrés. L'appropriation partagée de l'agenda et des activités et la responsabilisation autour des résultats à atteindre sont des éléments qui distinguent les partenariats de simples collaborations, dans lesquelles on assiste souvent à l'appropriation du projet par une organisation qui est seule responsable du projet.

L'appropriation du projet par les différents acteurs va dépendre du partage des tâches, des responsabilités et des ressources correspondantes entre ces acteurs. Il s'agit de définir (et éventuellement de formaliser) conjointement les rôles de chaque organisation.

Cette étape implique, par rapport aux projets collaboratifs, une certaine décentralisation (soit une réduction du rôle central de l'organisation principale) qui n'est pas toujours évidente puisque, traditionnellement, le rôle de leader a été tenu par les organisations de recherche.

Cette décentralisation va ainsi de pair avec une redéfinition du rôle de la recherche dans les projets mis en œuvre. Par ailleurs, l'appropriation du projet par les acteurs est également liée à la mise en place d'une gouvernance transparente : la structure et les processus de prise de décision entre partenaires doivent être clairement définis.

Prévoir le suivi du partenariat : communication et coordination

Une communication efficace est essentielle, tant pour la transparence et l'ouverture du projet, que pour la mise en œuvre et la coordination des activités. Ce temps de communication et de coordination (de même que les coûts humains et administratifs qui en découlent) doit être prévu lors de la planification du projet.

Le facilitateur a souvent un rôle crucial au niveau de la coordination des activités. Il faut en effet prendre conscience que les mécanismes de partenariat et l'implication de tous les partenaires doivent être maintenus au cours du temps. Des outils et des





ressources doivent donc être mobilisés à cette fin.

Par ailleurs, un espace de communication doit être créé pour permettre l'échange d'informations et le partage de connaissances. Des échanges directs entre acteurs plutôt que par le biais d'un secrétariat devraient être favorisés.

Les TIC facilitent la communication électronique, mais les réunions face à face régulières restent nécessaires (celles-ci ne doivent pas forcément être fréquentes puisque cela requiert des moyens financiers importants qui ne peuvent alors servir au projet lui-même). Il faut prendre en compte le fait que certains acteurs ont un accès moins aisé aux TIC (comme internet). C'est généralement le facilitateur qui est chargé de la planification des réunions et des échanges d'information. Trouver le juste équilibre entre trop et trop peu d'informations est un réel défi.

La contrainte de la langue est une contrainte courante à la communication, puisqu'un partenariat implique souvent des acteurs parlant des langues différentes.

Le fait que l'anglais soit généralement la référence, rend difficile l'inclusion d'acteurs qui ne maîtrisent pas cette langue (notamment les utilisateurs finaux des projets de RAD, les producteurs).

Cette contrainte doit être reconnue et prise en compte. Le facilitateur peut contribuer à la surmonter en rendant systématiquement accessibles les documents de travail aux acteurs « défavorisés » et en les informant, en préalable aux réunions, de l'ordre du jour afin de leur permettre de mieux participer et intervenir lors de ces réunions.

Le rôle des ONG dans la réorientation de la RAD

Grâce à leur longue expérience de collaboration avec les OP et/ou leur connaissance du terrain, les ONG peuvent jouer plusieurs rôles dans la réorientation de la RAD en faveur d'une approche plus centrée vers la demande des agriculteurs familiaux africains. Ces rôles incluent :

- Le renforcement des organisations paysannes, tant au niveau du lobbying qu'au niveau des appels d'offre en aidant les OP à postuler, à s'approprier des procédures.
- La facilitation (rôle de broker) entre OP et chercheurs ou encore entre OP et secteur privé. Les ONG peuvent en effet constituer un bon relais, un bon interprète, entre les OP et les chercheurs en « traduisant » le langage des chercheurs aux OP et inversement en « traduisant » les problèmes des OP en problématiques

de recherche. Par ailleurs, de par leur longue expérience de collaboration avec les OP, et leur propre expérience de travail en réseau, les ONG peuvent aider à établir des mécanismes de partenariats entre les OP et les organisations de recherche/le secteur privé pour faciliter un travail commun.

Pendant, la collaboration entre les ONG et la recherche n'est pas toujours évidente. On constate parfois un clivage entre le travail de recherche et de développement. Ceci est dû en partie à l'absence de financement « mixte », qui permette par exemple à un projet de recherche de se développer en parallèle à un projet de développement.

En effet, les types financements actuels permettent au mieux d'intégrer une composante recherche à un projet de développement, ou à l'inverse d'intégrer une composante participative à un projet de recherche. Dans les deux cas, on assiste à l'instrumentalisation de l'un des deux acteurs.

Par ailleurs, le clivage constaté est également historique et d'ordre idéologique, la cristallisation des conflits autour de certains thèmes sensibles (OGM, modes de production) ayant contribué à rompre le dialogue entre chercheurs et ONG. Un travail pour rétablir ce dialogue est donc nécessaire si l'on souhaite développer des partenariats incluant chercheurs et ONG.

L'importance de l'inclusion des OP dans les partenariats de RAD

Inclure les OP dans les partenariats est essentiel pour orienter les projets de la RAD vers la demande des agriculteurs familiaux africains. Plusieurs leviers et défis à l'intégration des OP ont été identifiés :

- La présence d'OP organisées et professionnelles favorise clairement leur intégration dans les projets de recherche. Il est essentiel que les OP aient déjà leurs propres positions au démarrage d'un projet de recherche.
- La participation des OP aux projets de recherche implique un certain niveau d'organisation et de gouvernance (notamment en termes de planification, de priorisation des activités, de montage et suivi de projets). Un fond direct de renforcement des capacités des OP est donc nécessaire.
- L'implication des OP au niveau des mécanismes de gouvernance favorise la coresponsabilité. L'inclusion de producteurs au sein du comité scientifique d'un projet peut par ailleurs permettre de réorienter les questions de recherche en faveur des paysans.
- L'inclusion des OP à un projet nécessite la mise en évidence d'intérêts communs. Ces intérêts communs peuvent être identifiés à partir de cas concrets, concernant des produits agricoles prioritaires par



exemple. Une méthode intéressante d'apprentissage autour d'un thème prédéfini est le processus d'apprentissage par l'action («action learning» en anglais) qui se base sur des études de cas (passées ou en cours). Il s'agit de rassembler les acteurs impliqués directement dans la thématique abordée, pour partager des méthodologies et des bonnes pratiques et pour identifier les besoins de chacun d'entre eux. Des domaines de recherche peuvent ainsi être mis en évidence.

- La collaboration avec des structures préexistantes (réseaux, programmes régionaux, projets en cours, etc.) permet d'éviter des recouvrements et de la compétition nuisibles à l'efficacité des projets sur le terrain. Lorsqu'un partenariat avec des producteurs est recherché, un processus de consultation doit être mis en place dans la zone concernée afin de repérer les structures existantes.

Il faut cependant porter une attention particulière au fait que ces dernières peuvent exclure certaines parties prenantes. Il faut donc vérifier la représentativité des organisations et leur indépendance par rapport à des intérêts spécifiques.

- La diversité paysanne est importante. L'idée d'un mouvement paysan unique est un leurre et il faut veiller à la diversité des intérêts paysans. Il faut notamment veiller à ce que la prise de décision soit équilibrée entre organisations faitières et organisations locales.

- La vulgarisation des résultats d'un projet doit être envisagée. Il faut dépasser l'idée préconçue selon laquelle il s'agit d'un transfert de connaissances de « celui qui sait » vers « celui qui ne sait pas ». Par ailleurs, une concertation avec les OP avant toute diffusion de résultats permet d'évaluer la pertinence de la vulgarisation dans chaque situation.

- La gestion du risque est un élément important à considérer dans les partenariats. Toute innovation apporte un risque, le résultat étant incertain. Souvent, ce risque n'est pas considéré ni évalué, alors qu'il est pris en charge par les producteurs.

Le rôle des OP et leur complémentarité avec les autres acteurs

Les OP ont divers rôles à jouer dans la RAD, en lien avec leur propre diversité. Les OP africaines sont en effet diverses sous plusieurs aspects. On distingue, en particulier, plusieurs niveaux d'intégration et d'intervention : local, régional, provincial, national, international, etc.

De manière simplifiée, les niveaux d'intervention à la base sont les plus à même d'identifier les besoins des producteurs en termes de recherche et de participer à l'exécution des travaux, tandis que les niveaux d'intégration supérieurs pourront davantage porter

la voix des paysans dans des instances et débats inaccessibles aux producteurs individuels, intervenant ainsi au niveau de la formulation des politiques, priorités et stratégies de la recherche agricole. Le défi pour les OP est d'assurer les liens entre la base et les différents niveaux d'intégration.

Les OP peuvent participer à différents niveaux dans la recherche agricole pour le développement. Notamment :

- L'élaboration des politiques et priorités de recherche ;
- La gouvernance, la mise en œuvre et l'évaluation ;
- L'élaboration de dispositifs de recherche ou d'innovation (recherche-action ou en partenariat).

Élaboration des politiques et priorités de recherche

Ayant par définition un rapport étroit avec la population rurale, les OP sont en phase avec les réalités agricoles, sociales, économiques, culturelles, etc. Elles ont, de ce fait, un rôle central à jouer dans l'identification des problèmes à résoudre et des priorités de recherche.

Ceci suppose que les OP soient bien connectées à leurs membres et que l'ensemble de ceux-ci (y compris les plus pauvres, les femmes, etc.), y soient bien représentés, ce qui n'est pas toujours le cas.

Les expériences en Finlande¹ et au Sénégal² ont montré que la mise en place de structures d'échanges au niveau national entre gouvernement, recherche et organisations paysannes était fondamentale pour permettre à ces dernières de jouer ce rôle. La question des sources de financement de la recherche et de leur gouvernance, abordée plus loin, est également déterminante.

Gouvernance, mise en œuvre et évaluation

Les OP ont également des rôles à jouer au niveau des programmes de recherche. Leur implication dans la gouvernance de ces derniers est nécessaire pour des partenariats fructueux. Elle doit se faire dès le départ, afin, notamment, de participer à la définition du programme et des modalités d'implication des producteurs. Cela suppose que les chercheurs soient prêts à partager ce rôle avec d'autres, mais également que les OP soient suffisamment fortes pour l'assumer.

Les OP peuvent également participer à l'exécution d'étapes de projets de recherche et à la production de résultats pertinents, notamment en coordonnant les acteurs de terrain et en centralisant les résultats. Enfin, l'implication des OP dans l'évaluation des résultats est possible et souhaitable pour assurer leur

¹ Voir l'expérience du MTK (Central Union of Agricultural Producers and Forest Owners), présenté par Kati Partanen lors de la consultation de 2011 (disponible sur : www.csa-be.org/spip.php?article828).

² Voir le Fonds national de recherches agricoles et agroalimentaires du Sénégal (FNRAA), mis en place par le gouvernement du Sénégal en 2005 dans le but de financer la recherche agricole, appuyer les OP dans l'élaboration et la formulation des demandes et assurer la diffusion et le transfert des technologies issues de la recherche agricole. Voir l'étude de cas réalisée à ce sujet : www.csa-be.org/spip.php?article888&var_mode=calcul.



Les expériences réussies résultent d'un dialogue dynamique entre organisations de producteurs, recherche et pouvoirs publics

utilisation ultérieure par les acteurs de terrain. Une évaluation conjointe implique que des critères ou indicateurs soient précisément définis pour mesurer les résultats ; les critères des producteurs, basés sur le vécu, n'étant pas ceux des chercheurs, basés sur la vérification d'une théorie. Les « niveaux » d'évaluation peuvent aussi être différents, les producteurs s'intéressant au résultat global sur l'exploitation (« macro ») alors que les chercheurs sont parfois plus axés sur les résultats « micro » (génétique par exemple). Cette question mérite d'être prise en compte.

Diffusion des résultats

L'expérience de la Confédération des producteurs agricoles pour le développement (CAPAD, Burundi) montre que les OP ont – et peuvent développer – en leur sein des mécanismes pour toucher un grand nombre de producteurs et mettre en place des conditions favorables à la diffusion de résultats pertinents sur le terrain. Il ne faudrait toutefois pas considérer les OP uniquement comme instruments de diffusion mais bien comme partie prenante dans le processus de recherche en amont.

Recherche et innovation

Il ne faut pas négliger le fait que, au-delà du rôle d'usagers de la recherche, les agriculteurs sont aussi à l'origine de la recherche. L'exemple du Réseau Agriculture Durable en France montre que la structuration des producteurs et leur mise en réseau peut jouer un rôle moteur dans la recherche empirique de pratiques nouvelles ou améliorées. Ce réseau, constitué de nombreux groupements d'agriculteurs, favorise les échanges horizontaux entre eux (échanges d'expériences, de pratiques) et élabore des référentiels pour des systèmes agricoles plus durables. Ces échanges ont notamment comme effet de partager entre plusieurs agriculteurs les risques inhérents au développement d'une innovation (risques financiers, changement d'échelle, diversification, etc.). La facilitation d'échanges autour des résultats de cette recherche empirique et la diffusion des innovations par des formations « de paysan à paysan » ont également un rôle important pour les réseaux de producteurs. La diffusion des savoirs paysans par leurs réseaux est également possible, bien que cet espace de capitalisation soit souvent occupé par d'autres.

Les mécanismes permettant la formalisation des partenariats entre OP, chercheurs et autres acteurs

Plusieurs mécanismes permettant la formalisation des partenariats entre OP, recherche et autres acteurs de la RAD ont été identifiés :

DIALOGUE SUR LE LONG TERME ENTRE OP, RECHERCHE PUBLIQUE ET GOUVERNEMENTS

Les expériences fructueuses de partenariat entre OP et recherche agricole publique sont le résultat d'une dynamique historique de dialogue entre OP, gouvernement et recherche.

Pour cela, une volonté politique de répondre aux besoins de la base est primordiale, tout comme la présence d'organisations de producteurs fortes car cette volonté est aussi une question de rapports de force qui s'établissent entre l'État et les producteurs. La présence d'« alliés » au sein de la recherche est également nécessaire.

COHÉRENCE ENTRE PROJETS DE RECHERCHE ET POLITIQUES AGRICOLES

Pour être durables et efficaces, les projets de recherche doivent s'inscrire dans les politiques agricoles nationales et régionales.

DES MÉCANISMES DE FINANCEMENTS ADAPTÉS

Les mécanismes de financement ont une influence déterminante sur l'orientation de la recherche. À cet égard, deux aspects majeurs sont à considérer : les sources et la gouvernance des fonds.

- La question de la source du financement de la recherche est importante. La tendance générale est à la réduction du financement public de la recherche par les gouvernements nationaux. Ceci implique, en Afrique, une dépendance accrue aux institutions étrangères et internationales, et pose la question de la définition des priorités de la recherche. Celles des institutions étrangères et internationales n'étant pas forcément les mêmes que celles des populations rurales. Cela interroge également la durabilité des projets et des partenariats développés. Par ailleurs, le désengagement des gouvernements de la recherche publique présente le risque de laisser des enjeux de société majeurs tels que la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles aux mains de la recherche privée. L'implication de la recherche agricole sur la société dans son ensemble justifie que la recherche bénéficie de fonds publics.

- L'autre aspect à considérer ici est la gouvernance des fonds. Par convention, les financements de la recherche sont aux mains des chercheurs, même lorsque l'on considère les récents changements vers des fonds compétitifs qui visent la recherche participative. Mais des mécanismes alternatifs de financement ont été développés, tant au niveau européen qu'africain, afin que les utilisateurs de la recherche, en particulier les producteurs, soient directement impliqués dans la gouvernance de ces fonds de recherche, dans la définition des priorités de



recherche et dans le choix des bénéficiaires. Certaines initiatives sont développées localement ; d'autres sont développées à l'échelle nationale et résultent alors souvent d'un processus historique de dialogue entre les organisations paysannes, le gouvernement et la recherche. Plusieurs manières de gérer les fonds alternatifs sont possibles, mais les mécanismes alternatifs présentés durant la consultation sont basés sur un comité de gestion des fonds qui intègre les producteurs.

AUTONOMIE DE FINANCEMENTS

Bien que la question de l'autonomie de financement se pose pour les OP de manière bien plus large que pour la RAD, la disponibilité de fonds propres est au cœur des enjeux d'anticipation et de viabilité des actions de recherche initiées et financées par les OP. La mise en place de systèmes permettant d'améliorer l'autonomie financière des OP, tel que l'établissement d'une retenue sur la commercialisation des produits des membres passant par l'OP, peut augmenter les capacités des OP à participer et à influencer la RAD.

Les contraintes et mécanismes pour une meilleure participation des ONG et OP aux instances de gouvernance de la RAD

Plusieurs contraintes et mécanismes pour une meilleure participation des ONG et des OP aux instances de gouvernance de la RAD, aux niveaux national, régional, international, ont été discutées :

LA LÉGITIMITÉ ET LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La légitimité des organisations de la société civile est souvent mise à mal pour diverses raisons : structuration insuffisante, difficulté de parler d'une seule voix en raison de la diversité des visions, difficulté d'être pris au sérieux, difficulté de se faire entendre lorsque l'on est minoritaire, etc. Concernant la représentativité des organisations par rapport à leurs membres, certains souhaitent la mise en place de mécanismes et de critères de représentativité au sein des organisations, par exemple par le biais de cotisations et de mécanismes d'évaluation. La reconnaissance des différents niveaux au sein d'une organisation, le fait de reposer sur le niveau local et l'indépendance des organisations sont également des facteurs essentiels pour la représentativité. Concernant la représentativité de la société civile au sein des instances, certains jugent nécessaire la mise en place d'élections. D'autres mettent en avant que la représentativité élective n'existe pas au sein des ONG et qu'une organisation mondiale des ONG n'existera jamais,

mais que l'essentiel est d'être redevable par rapport aux autres ONG, à ses membres, et d'assurer un feed-back et de la transparence par un processus autonome. Transparence et autonomie sont donc citées comme essentiel pour la légitimité et la représentativité des organisations de la société civile.



LE MANQUE D'INTÉRÊT DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR LA RAD

De nombreuses organisations ne voient pas de lien entre leurs activités et la recherche et n'envisagent pas que leur participation à la RAD soit possible. Il importe de mobiliser la société civile en insistant sur ces liens et sur le rôle qu'elle peut jouer dans la RAD. Il faut également mettre en avant le fait que des fonds publics sont investis dans la recherche et qu'il faut les orienter. Une piste abordée pour favoriser cette participation est d'axer les débats, non pas sur des problématiques de structuration, mais plutôt sur des objectifs et des projets concrets. À cet égard, travailler sur une base locale et nationale pour ensuite remonter vers les niveaux supérieurs peut être approprié.

LE FINANCEMENT ET LA DÉFINITION DE LA RECHERCHE

Le financement oriente la recherche et favorise un certain type de recherche pas toujours favorable à la participation de la société civile. La mise en place de « contre-financements », l'orientation des fonds vers les systèmes nationaux de recherche et la mise en place d'un système de suivi des budgets alloués à la RAD (« budget-tracking », déclaration de Paris) sont des pistes proposées par les participants aux consultations.

LES MOYENS DE LA PARTICIPATION

Des opportunités existent à différents niveaux pour la participation de la société civile à la RAD, mais cela requiert des moyens, tant financiers que techniques (interprétation notamment) et de renforcement de capacités.

UNE VISION PARTAGÉE

La nécessité d'une vision partagée entre ONG/OP et recherche a été mentionnée. D'autres ont insisté sur l'importance de mécanismes de participation et de dialogue, mécanismes qui traduisent, au-delà d'une vision partagée, l'objectif d'une meilleure participation des organisations de producteurs.

L'IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AU NIVEAU GLOBAL (CGIAR, GFAR)

Pour certains membres de la société civile, la vision dominante dans ces instances est trop éloignée de la



leur pour permettre leur participation. Pour d'autres, l'importance des moyens publics qu'elles drainent et le fait qu'elles mettent en place des orientations qui guideront les États mérite absolument que la société civile s'y intéresse.

Consultation du secteur privé européen

> Déroulement de la consultation, objectifs et thématiques abordées

Dans le cadre de sa participation au pilier 1 du PAEPARD, le COLEACP avait pour mandat de mobiliser et de coordonner des acteurs européens du secteur privé non scientifiques en vue de participer au développement d'activités de recherche et développement agricoles prioritaires pour l'Afrique et l'Europe pour le bénéfice et l'intérêt de tous. Ainsi, la mobilisation du secteur européen engagé en Afrique s'est organisée autour d'une consultation interne en ligne (septembre-novembre 2010) et d'une rencontre entre acteurs (octobre 2010). Ce processus a permis de valider une stratégie de mobilisation proposée par les partenaires du PAEPARD et de se préparer à de futurs partenariats. Cette consultation interne avait également pour objectif d'identifier les besoins spécifiques des opérateurs du secteur privé auxquels les autres piliers du programme PAEPARD devaient apporter une réponse.

La mise en place de la consultation interne s'est effectuée en deux phases, une phase préparatoire et une phase d'action, comportant chacune deux étapes. La préparation s'est ainsi déroulée en deux temps, visant respectivement à :

- Mobiliser le réseau de membres et partenaires européens de la filière fruits et légumes frais du COLEACP en s'appuyant sur ses bases de données internes. Cette étape a permis d'identifier les importateurs de fruits et légumes engagés en Afrique intéressés par PAEPARD et désireux de coopérer ;
- Catégoriser les importateurs selon leur domaine de spécialisation dans les échanges de produits (conventionnels, biologiques, commerce équitable) pour mieux connaître leurs besoins spécifiques.

Les deux étapes de la phase d'action ont été les suivantes :

- Envoi d'un questionnaire par courrier électronique afin de recueillir les besoins et attentes de chaque opérateur ;
- Organisation d'une réunion d'échanges.

L'ensemble du processus a été mené entre octobre et décembre 2010 et les résultats ont été rendus avant la première consultation multi-acteurs européenne de Florence (Italie) de février 2011. Il est à noter que même si cette approche combinant des discussions réelles et virtuelles s'est avérée nécessaire, la période de consultation interne n'était pas la plus propice, étant concomitante avec de nombreux événements internationaux qui ont limité la disponibilité des acteurs ciblés.

Le COLEACP a saisi l'opportunité de la consultation en ligne de son réseau d'opérateurs européens pour l'élargir aux autres membres basés en Afrique (producteurs/exportateurs, organisations professionnelles, experts/consultants). Cet élargissement a permis de toucher plus d'opérateurs et de couvrir un plus large éventail de besoins.

Le questionnaire a été élaboré dans le but de mieux percevoir l'intérêt des opérateurs privés européens à collaborer avec des chercheurs et universités afin d'atteindre trois sous-objectifs :

- Optimiser les performances économiques des entreprises tout au long de la chaîne de valeur ;
- Répondre aux demandes sociétales ;
- Tirer des leçons du passé pour établir plus d'interactions entre le secteur privé et les institutions de la RAD, contribuant ainsi à la réduction de la faim, de la pauvreté et à la gestion durable des ressources naturelles.

Le questionnaire devait permettre tout d'abord de mieux comprendre l'implication de l'opérateur dans la filière pour la production et la commercialisation s'il est africain, pour l'importation et à la distribution s'il est européen. Il donnait également des éléments sur le type d'activité commerciale de l'opérateur européen (conventionnelle, bio et/ou équitable) et son engagement à répondre à la question des certifications privées réclamées par les distributeurs à leurs fournisseurs africains.

Il répondait également au premier sous-objectif sur l'optimisation des performances économiques des entreprises en relatant les techniques et méthodes innovantes souhaitables en Afrique et à quel stade de la chaîne de valeurs ; les formes de partenariats ou de relations ou organisations innovants à établir dans les filières avec quelles institutions de recherches et universités et à quel stade de la chaîne de valeurs ; les problèmes techniques ou technologiques à résoudre avec le soutien de la recherche.



Quant au second sous-objectif sur les demandes sociétales exprimées par les consommateurs ou la responsabilité sociale des entreprises, les opérateurs étaient interrogés sur leur appréciation quant aux éventuels manques de références scientifiques et techniques indépendantes en Afrique. On leur demandait également où les universités et chercheurs africains pourraient contribuer utilement dans les domaines liés à l'agriculture biologique, la protection de l'environnement, la gestion optimale de l'eau, les énergies renouvelables, les conditions sociales de l'emploi de la main d'œuvre locale, etc.

Enfin, quant au troisième et dernier sous-objectif, le secteur privé a été amené à réfléchir sur les succès et échecs de ses collaborations passées avec les chercheurs et les universités pour mieux préparer de futurs partenariats.

Étaient pris en compte : le profil des partenaires de la recherche en Afrique et en Europe ; les objectifs des collaborations ; les résultats attendus ; la nature des engagements mutuels ; les résultats obtenus ; les nouveaux types de partenariats à établir entre le secteur privé et la recherche.

La participation à cette consultation des membres du réseau en ligne a été faible (15 %), avec une participation moindre des importateurs européens (20 %) et des consultants experts africains (26 %) mais un intérêt plus soutenu des exportateurs africains (54 %). La consultation en face à face a eu lieu à Bruxelles en octobre 2010. Seuls de rares opérateurs privés ont pu y participer, en raison de conflits d'agenda. Seuls 2 importateurs européens, 1 exportateur du Sénégal, 2 experts du programme COLEACP/PIP et 5 représentants des partenaires européens de PAEPARD étaient présents (CSA, ICRA, AGRINATURA et COLEACP). Cette réunion, présidée par le COLEACP, a été facilitée par un professeur de l'Université belge de Gembloux, témoignant d'expériences de collaboration entre le secteur privé et la recherche.

Le COLEACP avait souhaité associer à cette consultation des partenaires européens de PAEPARD. Ainsi, un représentant du CSA, co-leader du WP1, a pu faire part des résultats de la première consultation auprès des ONG européennes et un représentant de l'ICRA, co-leader du WP4, a présenté une approche du partenariat innovant comme devant faciliter des innovations africaines.

> Principaux enseignements

État des lieux des relations opérateurs privés-recherche

Cette consultation a permis de constater que les

rapports entre les opérateurs européens privés du secteur des fruits et légumes frais et la recherche se sont distendus. En effet, les opérateurs privés expriment pour la plupart soit une totale ignorance des activités de la recherche dont ils pourraient être bénéficiaires, soit des réserves à l'idée d'établir des relations avec des organismes de recherche.

La contrainte temps

Le temps des opérateurs du privé, tant en Europe qu'en Afrique, n'est pas celui de la recherche. Les opérateurs des fruits et légumes, soumis à la pression constante de marchés concurrentiels, doivent s'adapter aux évolutions des règles et des exigences qualitatives, dans des délais très courts. Cette adaptation nécessite d'introduire dès que possible de nouvelles technologies fiables et couteuses.

Ces évolutions rapides ont également pour conséquence de fragiliser la pérennité des opérateurs africains situés en amont de la filière, de la production à l'exportation. Les exigences des donneurs d'ordre sur les marchés européens sont reportées en cascade sur les fournisseurs africains.

Le secteur privé semble penser que les chercheurs n'ont pas les mêmes contraintes de temps pour répondre à des problématiques et qu'ils ne mesurent pas les impacts économiques et financiers d'un résultat.

Une analyse préalable des impacts liés à une question de recherche pourrait amener à aborder différemment les processus de recherche. Par exemple, à l'heure où les thèmes liés à l'environnement (empreinte carbone, protection de l'environnement, maîtrise de l'eau, etc.) et aux responsabilités sociales des entreprises deviennent des éléments importants dans les stratégies de positionnement des entreprises sur les marchés, la recherche scientifique leur apporte peu de réponses pratiques.

Ces dernières permettraient aux entreprises de mieux répondre à court et moyen terme aux attentes de la grande distribution et donc des consommateurs.

Cloisonnement et intérêts divergents

Les opérateurs privés du secteur des fruits et légumes frais, de par la nature de leur métier, agissent individuellement et souhaitent se démarquer de leurs concurrents en exploitant sans partage le bénéfice d'un résultat de la recherche.

L'accès à la recherche est réservé aux opérateurs privés qui ont une taille critique suffisante pour investir dans de nouvelles technologies ou s'approprier l'exclusivité des résultats de recherche dans le cadre de protocoles d'accord spécifiques.

De plus, ces relations contractuelles entre secteur

 **Le temps des opérateurs du privé n'est pas le même que celui de la recherche**



privé et organisations de recherche sont en nombre très limité en raison du manque de moyens financiers disponibles de part et d'autre. Une des solutions pourrait être la mutualisation des moyens financiers pour transférer ces nouvelles technologies au sein d'une filière *via* une plateforme commune entre plusieurs opérateurs et la recherche.

Aucune réelle interaction et communication n'existant entre opérateurs privés et recherche, les deux parties ont tendance à appréhender différemment les problématiques et proposer des solutions différentes pour parvenir à les résoudre.

À ce stade, il est évident qu'il est nécessaire d'organiser des plateformes pour favoriser des échanges réguliers et structurés entre opérateurs du secteur privé et de la recherche sur des thématiques clairement identifiées. Pour cela, il est essentiel que les acteurs échangent d'abord sur les défis à surmonter ensemble et définissent ensuite les bases communes d'actions à entreprendre pour trouver des solutions.

Les acteurs de la recherche admettent un cloisonnement entre disciplines. Ils peuvent ainsi considérer certaines problématiques comme « négligeables », ou moins prioritaires. Les cultures dites « mineures » (espèces traditionnelles d'Afrique en particulier, comme le taro, le gombo ou le plantain) peuvent ainsi être perçues comme mineures par comparaison aux cultures dites majeures comme le maïs, le coton ou la banane.

Le travail en équipe rassemblant des chercheurs de diverses disciplines doit être encouragé et organisé pour cibler davantage de questions de recherche liées à de réels défis pour l'agriculture.

Rapprochement des acteurs du secteur privé et de la recherche

Les opérateurs privés et les institutions de la recherche doivent trouver des intérêts communs. La recherche veut faire progresser les connaissances et apporter des solutions à des problématiques pratiques alors que les opérateurs privés veulent maîtriser la technologie pour mieux répondre aux défis du marché. Opérateurs privés et chercheurs ont pour objectif commun d'être utile à la société, et ils doivent faire face à une contrainte commune, le financement de leurs activités.

En effet, la recherche doit obtenir des résultats publiables, sa notoriété pouvant lui assurer l'accès à des moyens financiers autres que publics, les budgets

étatiques destinés à la recherche étant de plus en plus limités. Quant aux opérateurs privés du secteur marchand, ils cherchent à maintenir voire accroître leur positionnement sur le marché au travers d'une gamme de produits à fort impact économique afin de pérenniser un investissement dans de nouvelles technologies pour s'assurer la satisfaction de leurs clients.

Pour les opérateurs privés, le développement d'un partenariat avec la recherche publique représente un potentiel variable d'intérêts :

- Si les transferts de technologies sont associés à des transferts de savoir-faire vers les entreprises couvrant de multiples sujets et domaines de recherche ;
- Dans l'application de solutions et la mise en place de stratégies de prévention (analyses des risques) dans le cas de problématiques liées à des ravageurs, maladies, contaminants ;
- Un intérêt particulier comme l'utilisation d'alternatives à la protection des plantes (bio-pesticides), l'utilisation d'indicateurs environnementaux et sociaux en Afrique, ou l'apport de plus-value à des sous-produits issus de l'agriculture ou de la transformation des produits dans le cadre de petites ou moyennes exploitations ;
- Comme l'intégration de jeunes chercheurs dans les entreprises dans le cadre d'un accord entre institut de recherche et opérateur privé.

La consultation a eu pour mérite de mettre en lumière des pratiques et des expériences qui ne vont pas, dans la plupart des cas, dans le sens d'une synergie entre acteurs. Peu de chercheurs et peu d'opérateurs du privé sont prêts à travailler ensemble et à partager savoir-faire et méthodologies dans le cadre d'une plateforme commune pour trouver des solutions à des problématiques générales, liées à l'agriculture en Afrique.

> Les recommandations

Pour arriver à cette mise en commun de ressources, le même processus de consultation a conduit à faire un certain nombre de recommandations :

- Le secteur privé et les institutions de recherches et universités doivent apprendre à travailler ensemble sur des problématiques bien identifiées ;
- PAEPARD doit poursuivre son rôle de facilitation pour relever toutes les formes d'expression de besoins provenant des partenaires en distinguant les besoins particuliers des besoins globaux ;
- PAEPARD doit encourager les acteurs à développer ensemble des méthodologies et outils appropriés qui assureront la pérennité d'une coopération entre chercheurs et utilisateurs des résultats de la recherche dans la phase post-programme.



Consultation des organisations de recherche européennes

> Déroulement de la consultation, objectifs et thématiques abordées

En 2008, PAEPARD I a organisé une consultation électronique et un atelier qui a réuni environ 50 participants. La consultation électronique a identifié dix grands « domaines prioritaires de recherche agricole pour le développement (RAD) » et 83 sous-thèmes. Ces derniers ont ensuite été traités et analysés au cours d'une réunion qui s'est tenue à Bruxelles, en vue d'élaborer des thèmes prioritaires visant le Programme thématique de sécurité alimentaire (FSTP) et le septième Programme-cadre de la Communauté européenne (PC 7 CE).

En 2009, des organisations européennes de recherche ont participé à la phase préparatoire de la Conférence mondiale sur la recherche agricole pour le développement (GCARD), à travers une consultation électronique en septembre puis une réunion qui a rassemblé 193 participants de 50 pays le 1^{er} octobre.

L'examen régional de la GCARD pour l'Europe a conclu que, sur la base d'examens récents de la RAD à l'échelle internationale et européenne (notamment ERA-ARD et PAEPARD I), il existait un consensus général sur les principaux facteurs et les futurs défis pour l'agriculture et la recherche agricole. L'hypothèse pour le secteur de la recherche agricole était que ces acteurs étaient déjà « mobilisés » et prêts à participer activement à des partenariats.

En considérant l'expérience passée, la consultation des acteurs de la recherche dans le cadre de PAEPARD II a été planifiée pour être réalisée sous forme de consultation électronique sans organiser de réunion, en considérant qu'il aurait été possible de partir des résultats des consultations et des rencontres de PAEPARD I et de la GCARD.

Pour la consultation, une liste d'adresses de 211 experts issus de la recherche européenne, de l'éducation supérieure et des organisations s'occupant de développement de capacités a été dressée.

La consultation, qui a eu lieu entre octobre 2010 et janvier 2011, a porté sur cinq questions :

- Les défis en matière d'innovation ;
- Une étude de cas sur le partenariat multi-acteurs Afrique-Europe ;
- Les besoins de renforcement des capacités des chercheurs en vue de leur permettre d'établir des partenariats équilibrés avec les acteurs non

scientifiques ;

- Les besoins prioritaires en matière d'information ;
- Des commentaires et des recommandations sur des partenariats d'innovation inédits.

Le taux de réponse a été faible en termes absolus et par rapport aux attentes. Il existe probablement une certaine lassitude vis-à-vis des consultations électroniques qui peut s'expliquer par leur fréquence au cours de ces dernières années.

> Principaux enseignements

La principale leçon tirée de cette consultation est qu'il faut faire davantage pour communiquer le concept d'intermédiation (facilitation) de PAEPARD et rendre les organisations de recherche européennes plus conscientes des possibilités concrètes offertes par ce dernier.

Les thèmes de recherche pouvant mobiliser à la fois l'Afrique et l'Europe sont nombreux ; ils mériteraient d'être groupés en quatre domaines principaux pour accrocher davantage les acteurs non scientifiques, mais aussi les chercheurs en sciences humaines et sociales étudiant les impacts des innovations et des politiques publiques à mettre en place :

- Les chaînes de valeur ;
- L'eau ;
- Les politiques agricoles ;
- Les questions macro-économiques.

Consultations africaines multi-acteurs

Consultations multi-acteurs de l'Afrique de l'Est

Les consultations multi-acteurs de Nairobi organisées par la Fédération des organisations de producteurs de l'Afrique de l'Est (EAFF) se sont déroulées en deux temps.

Dans un premier temps EAFF a adressé un questionnaire à des participants potentiels et à différentes institutions d'Afrique de l'Est non impliquées dans la recherche mais qui sont susceptibles d'avoir eu une collaboration avec les partenaires africains ou européens de la recherche. Dans un second temps,



Il existe un fossé entre les acteurs non-chercheurs et ceux de la recherche

Il s'est agi d'organiser une rencontre physique avec différentes parties prenantes pour valider les résultats du questionnaire et dégager les thèmes prioritaires de collaboration entre chercheurs et utilisateurs des produits de la recherche.

> Résultats des consultations en ligne

Un questionnaire sur l'expérience des partenariats passés et les différentes activités dans lesquelles les partenaires sont impliqués a été distribué. Les domaines suivants ont été abordés :

- Les secteurs d'activités ;
- Les services rendus à la communauté ;
- L'étendue du partenariat ;
- Les partenariats avec les autres acteurs en général et les non-chercheurs en particulier ;
- Les partenariats considérés comme innovants et leurs motivations ;
- Les défis rencontrés dans la gestion des partenariats et les mesures d'atténuation des conflits ;
- Les domaines d'intérêt des nouveaux partenariats.

Les résultats de cette enquête ont souligné le fossé entre les organisations impliquées dans les activités de production agricole, d'agro-business, le développement de filières ou la sécurité alimentaire, et celles consacrées à l'enseignement supérieur ou académique.

Les organisations qui ont répondu au questionnaire représentaient les producteurs, les acteurs du secteur privé et d'ONG du développement travaillant aux niveaux local, national, régional et même international.

Parmi les services que ces organisations rendent aux bénéficiaires, on peut entre autre citer le plaidoyer, le renforcement de capacités des acteurs, le développement de chaîne de valeur, la certification des produits, la mobilisation des producteurs et la structuration de leurs organisations ainsi que l'autonomisation, la formation des groupes, l'intégration du genre, les études de marché et la commercialisation des produits, les intrants agricoles, le crédit et le financement agricole, la recherche, le transfert de technologie, etc.

> Les enseignements tirés des partenariats avec les non-chercheurs

Les organisations de développement ayant répondu au questionnaire ont exprimé leur satisfaction dans les domaines dans lesquels les partenariats ont contribué. Ces derniers, affirment-elles, leur ont donné :

- Davantage de visibilité au niveau local, national et international et d'exposition aux différentes opportunités (notamment participation dans des séminaires, ateliers et forums) ;

- Davantage de plaidoyer et de lobbying en faveur du développement des petits producteurs ;
- Davantage de bonne gouvernance, bonne gestion et renforcement de capacité.
- Davantage de capacités en mobilisation de ressources et formulation de politiques de développement (y compris en rapport avec le VIH/SIDA).
- Davantage de possibilités de transformer les organisations de producteurs en centres de collecte d'informations agricoles utiles pour le développement de l'agriculture ;
- La possibilité de tisser des liens et d'établir des ponts qui unissent les organisations ;
- La possibilité d'améliorer la communication entre différentes organisations.

> Les enseignements tirés des partenariats avec les chercheurs

Des réponses reçues des répondants de la catégorie de la recherche, on retient les principales idées ci-dessous :

- Le besoin d'associer les non-chercheurs dans les travaux sur l'agriculture en vue de promouvoir des partenariats équilibrés ;
- Le besoin de faire les études d'impact de technologies générées par la recherche ;
- L'importance du suivi, évaluation et d'apprentissage collectif dans l'exécution des projets de recherche agricole pour le développement ;
- Le besoin de diffusion des technologies agricoles auprès des utilisateurs finaux ;
- La nécessité de définir clairement les rôles et responsabilités des partenaires ;
- Le besoin d'assurer une communication transparente, interactive basée sur le respect mutuel et le partage des enseignements tirés de la mise en œuvre des partenariats.

> Les partenariats considérés comme innovants

D'après les réponses reçues, les partenariats suivants sont considérés comme innovants : (i) les partenariats sur la recherche au niveau de la structure des sols visant à mettre au point des fertilisants applicables à différents types de sol ; (ii) les partenariats pouvant établir un lien entre producteurs et institutions financières ; (iii) les partenariats susceptibles de faciliter la transformation des produits et y ajouter de la valeur ; (iv) les partenariats qui faciliteraient la commercialisation des produits.

> Les défis des partenariats multi-acteurs

Les partenariats multi-acteurs sont confrontés à de multiples défis, du fait notamment de leur complexité.



- Impliquer tous les partenaires indispensables dans l'action demande beaucoup de temps. Certains partenaires ont besoin de renforcement de capacités pour participer pleinement au partenariat et y exercer un véritable rôle. Ceci demande de commencer immédiatement et parallèlement des activités de renforcement de capacité lorsque les partenariats se mettent en place.
- Réunir tous les partenaires essentiels dans l'action n'est pas facile. D'où l'intérêt d'impliquer les gestionnaires d'institutions partenaires au plus haut niveau, aptes à prendre des décisions, et de désigner l'institution et la personne qui vont coordonner le partenariat. Lorsque les organisations sont représentées par des personnes qui ne sont pas habilitées à prendre de décision, les partenariats peuvent piétiner.
- Le faible engagement de certains partenaires complique la prise de décision.
- Le manque de transparence dans la gestion financière et la communication entre les partenaires ne facilite pas la construction de partenariats fiables et durables.
- L'absence d'implication des producteurs dans la plupart des partenariats a pour conséquence le manque d'appropriation par les acteurs et, par voie de conséquence, le manque de durabilité des actions de recherche et développement.

> Les domaines d'intérêt des futurs partenariats multi-acteurs

Le questionnaire a également exploré les domaines d'intérêt susceptibles de promouvoir les partenariats multi-acteurs en recherche et développement agricoles entre les européens et les africains. Les domaines ci-dessous ont été mentionnés comme prioritaires par les personnes interrogées.

- Le renforcement des capacités des producteurs et de leurs associations afin de pouvoir mobiliser et gérer les ressources nécessaires ;
- Le développement de « clusters d'agrobusiness », plus particulièrement pour les cultures génératrices de revenus et afin de transformer les exploitations agricoles en véritables entreprises, capables de générer des revenus, de créer des emplois et de réinvestir dans la recherche et l'innovation ;
- L'appui institutionnel aux organisations paysannes, pour qu'elles deviennent des entités capables d'engager un dialogue avec les acteurs politiques et les partenaires du développement ;
- La recherche sur les sols et les engrais en vue de déterminer les doses nécessaires à appliquer et les coûts de production de différentes cultures.
- La définition d'un système d'information au service des coopératives et groupements coopératifs.

Consultation multi-acteurs d'Afrique centrale

> Contexte et objectifs de la rencontre de Yaoundé

La consultation multi-acteurs de Yaoundé a été organisée par la Plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (PROPAC) du 25 au 26 novembre 2010 sur le thème : « Partenariat équilibré et inclusif entre africains et européens en recherche agricole pour le développement : contraintes et opportunités pour les acteurs de l'Afrique centrale. »

Cette rencontre a vu la participation d'une vingtaine de personnes issues des organisations paysannes, des organisations non gouvernementales, des universités et de la recherche provenant de sept pays à savoir : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo-Brazzaville, le Gabon, le Tchad pour l'Afrique centrale, le Sénégal pour l'Afrique de l'Ouest et le Kenya pour l'Afrique de l'Est.

La rencontre de Yaoundé s'est inscrite dans le cadre de la promotion du développement de partenariats multi-acteurs équilibrés et inclusifs entre les acteurs africains et européens.

Elle s'est voulue être un espace d'échanges et de discussion sur les défis à relever par les acteurs africains de la recherche et du développement agricoles dans la mobilisation des financements proposés par la Commission européenne afin de contribuer à la productivité agricole en Afrique centrale.

De façon spécifique, cette rencontre visait à :

- Analyser les opportunités de financement existantes et émergentes ;
- Déterminer les domaines prioritaires pour lesquels des thèmes de recherche conjointe entre acteurs européens et africains de la RAD peuvent être définis ;
- Identifier les contraintes et obstacles à l'établissement de partenariats inclusifs et équilibrés entre Africains et Européens en matière de RAD ;
- Partager les expériences de partenariats (réussites et échecs) entre les acteurs africains et leurs homologues européens dans le domaine de la RAD ;
- Identifier des institutions africaines pour les sensibiliser à l'amélioration du financement de la recherche agricole pour le développement.





Pour favoriser les partenariats, il faut mobiliser les acteurs clés lors de consultations nationales

Les débats et discussions dans les groupes ainsi qu'en plénière se sont articulés autour de quatre grands thèmes :

- La construction et la gestion de partenariats multi-acteurs ;
- Les domaines prioritaires de recherche ;
- La mobilisation des acteurs non scientifiques ;
- L'identification d'institutions africaines pour les sensibiliser à l'accroissement du financement de la RAD.

> **Construction et gestion des partenariats multi-acteurs**

Pour être plus simples et réalistes, les participants se sont focalisés sur les deux types de partenariat les plus courants dans la recherche agricole pour le développement en Afrique.

Le partenariat entre acteurs africains et le partenariat entre l'Afrique et l'Europe. Ensuite, ils ont dégagé les contraintes et obstacles à la construction des partenariats pour, enfin, proposer des stratégies visant à lever ces contraintes.

Parmi les contraintes relevées, on note :

- La méconnaissance des différents acteurs susceptibles de participer et contribuer aux partenariats. Cette contrainte ne facilite pas la construction des partenariats durables ;
- La faible valorisation des compétences des acteurs africains. Ils occupent la plupart de temps des postes d'adjoints avec peu de prérogatives, alors que tous les pouvoirs sont réservés aux homologues européens qui sont les véritables gestionnaires. ;
- La faiblesse et le manque de transparence dans la communication entre différents acteurs ;
- L'absence presque systématique de cadre de collaboration ;
- L'insuffisance sinon la quasi-inexistence de budgets nationaux alloués à la RAD avec, pour conséquence, une autre contrainte : la dépendance financière vis-à-vis de l'extérieur. Lorsque le financement du projet s'arrête, les activités des partenariats s'arrêtent également ou sont lourdement affectées ;
- La faible valorisation des compétences et ressources humaines existant dans les institutions partenaires au profit de personnes qui ne connaissent pas les réalités du terrain. Ceci prend beaucoup plus de temps d'adaptation et ralentit les activités des partenariats.

Les participants aux consultations ont réfléchi sur les propositions de stratégie pour lever les contraintes et se sont accordés sur la nécessité de :

- Disposer d'un répertoire d'acteurs et de domaines de spécialisation. La mise à disposition de ces données

de base facilitera la construction des partenariats avec la participation d'acteurs fiables ;

- Mettre en place un système de communication efficace pour l'information et l'échange d'expériences sur les appels à propositions de la Commission européenne, afin d'anticiper suffisamment la publication des appels à propositions. Ceci demande un service d'intelligence qui dispose de l'information aussitôt publiée.
- Capitaliser et promouvoir les bonnes pratiques issues des partenariats passés afin que les partenariats suivants bénéficient de leurs enseignements ;
- Faire un plaidoyer et lobbying auprès des États et institutions régionales pour le financement de la RAD.

> **Les domaines prioritaires de recherche agricole pour le développement**

Les participants aux consultations de Yaoundé de 2010 ont également réfléchi sur les priorités de la recherche agricole pour le développement et ont identifié les domaines prioritaires suivants :

- Sécurité alimentaire (agriculture et agro-industrie) ;
 - Pertes après-récolte ;
 - Élevage et pêche ;
 - Production et productivité des exploitations agricoles familiales ;
 - Valeur des produits agricoles ;
 - Conservation des forêts et changement climatique.
- C'est dans ces domaines que les acteurs de la recherche agricole pour le développement de l'Afrique centrale souhaiteraient voir les *consortia* de PAEPARD se construire.

> **Mobilisation des acteurs non scientifiques**

La philosophie de PAEPARD II est d'impliquer les acteurs non scientifiques dans les partenariats multi-acteurs entre l'Afrique et l'Europe. Leur place au centre de ceux-ci présuppose de leur durabilité. Cependant, pour parvenir à une mobilisation des acteurs clés, des consultations nationales sont requises. Une stratégie de communication intégrant cette vision de PAEPARD est importante. Les messages envoyés par PAEPARD doivent tenir compte de la diversité de provenance des acteurs impliqués.

> **Identification des institutions africaines à sensibiliser**

Les partenariats multi-acteurs entre Africains et Européens en RAD ne seront durables et fonctionnels que s'ils sont soutenus financièrement. À cet effet, une liste d'institutions à sensibiliser pour l'accroissement du financement de la RAD est préconisée. Sans que la liste soit exhaustive, les participants ont recensé les institutions ci-dessous :



- Banques de développement (BAfD, BDEAC, Equity Bank, etc.) ;
- Communautés économiques régionales (CEEAC, CEDEAO, CEMAC, EAC, SADC, UEMOA, etc.) ;
- Coopérations bilatérales et multilatérales basées en Afrique (AFD, ambassades, Banque mondiale, FIDA, GTZ, PNUD, SNV, UE, USAID, etc.) ;
- CORAF/WECARD ;
- FARA ;
- Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) ;
- Fondation Bill & Melinda Gates ;
- Gouvernements nationaux ;
- NEPAD/PDDAA ;
- Parlement de l'Union africaine ;
- Parlements des communautés économiques régionales (CEMAC, CEDEAO, EAC, etc.) ;
- Parlements nationaux ;
- Secteur privé ;
- Union africaine.

Consultations multi-acteurs de l'Afrique de l'Ouest

Du 1^{er} au 2 mars 2011, le ROPPA avec l'aide de la CNOP-Guinée, a organisé à Conakry, des consultations d'acteurs impliqués dans la RAD de l'Afrique de l'Ouest. Ces acteurs comprenaient les représentants des organisations de producteurs en provenance des 13 plateformes nationales qui composent le ROPPA, d'une représentante de la Fédération des producteurs de l'Afrique de l'Est (EAF), des représentants des instituts et centres nationaux de recherche de la Côte d'Ivoire (CNRA), du Burkina Faso (INERA), du Niger (IRAN), de la Guinée (ANPRO-AC), du Togo (DAS), du Mali (IPR/IFRA de Katibougou), du FARA et de l'AfricaRice.

> Expériences de partenariats multi-acteurs dans la sous-région

Au total dix-neuf expériences de partenariats ont fait l'objet de présentation par les participants dont douze étaient basées dans les plateformes nationales du ROPPA et sept autres dans les instituts et centres de recherche nationale.

L'exposé de ces expériences a été structuré autour des points suivants :

- La nature de l'expérience (diffusion de technologie, gestion des ressources naturelles, accès au financement, etc.) ;
- La démarche et la stratégie de mise en œuvre ;
- Les résultats et acquis de l'expérience ;

- Les leçons et les enseignements de l'expérience ;
- Les besoins de renforcement des capacités des différents groupes d'acteurs ;
- La durabilité de l'expérience, avec la mise en évidence des conditions de sa reproduction dans le même milieu ou sa diffusion dans des conditions différentes.

Ces expériences ont fait l'objet d'échanges et de contributions de qualité lors du séminaire. On notera avec intérêt un certain nombre d'initiatives existantes dont la prise en compte et l'approfondissement pourront permettre de renforcer les partenariats existant ou d'en construire de nouveaux.

> Des mécanismes à renforcer ou à mettre en place pour que les producteurs contrôlent le système de recherche

Il est admis par les acteurs de la recherche agricole pour le développement que l'objectif premier des plateformes multi-acteurs est d'impliquer davantage les producteurs et le secteur privé dans le processus d'innovation. Les participants au séminaire-atelier de Conakry ont souhaité que les producteurs contrôlent le système de recherche. Le ROPPA a planifié de mettre en place un cadre de dialogue entre les chercheurs et producteurs pour que la recherche soit guidée par les utilisateurs.

Cette réflexion a été à la naissance du Processus guidé par les utilisateurs (PGU) que PAEPARD met en œuvre depuis fin 2011. Ce concept est né à la suite d'une consultation entre partenaires non scientifiques de PAEPARD. Ils ont estimé que les appels non-thématiques lancés par le programme n'étaient pas basés sur les besoins réels des bénéficiaires. Ils ont regretté que ces derniers n'y aient pas joué un grand rôle faute de temps pour s'impliquer dans la rédaction des notes conceptuelles, mais qu'ils aient été cooptés par les chercheurs qui avaient eux seuls finalisé les notes de concept.

D'où la nécessité de concevoir un mécanisme qui implique les non-chercheurs dans le processus dès le choix des thèmes de recherche.

> Les mécanismes ou outils à mettre en place pour assurer le financement des plateformes d'innovation

On sait que les plateformes multi-acteurs ne sont fonctionnelles que si elles disposent de ressources humaines et financières sans lesquelles les réunions et autres activités incluant celles de la recherche (pourtant importantes) ne sont pas réalisables. C'est pourquoi les participants ont exprimé le souhait de voir élaborer une stratégie claire de communication et mobilisation des ressources leur permettant de fonctionner normalement.

 Le processus d'innovation doit davantage impliquer producteurs et secteur privé



> L'organisation et le renforcement de capacités des acteurs

Les différentes parties prenantes des partenariats multi-acteurs sont habituées à travailler en vase clos, et ont besoin de formation pour travailler en partenariat. On sait aussi que les mécanismes actuels de financement basés sur la compétition excluent d'avance les non-chercheurs.

La formation en ressources humaines est nécessaire et des programmes clairs de renforcement de capacité en

développement des propositions de recherche doivent être élaborés.

> Le rôle de plaidoyer

Les participants ont insisté sur la nécessité de voir PAEPARD jouer un important rôle de plaidoyer pour plus de financement et de changement dans les politiques nationales et internationales.

> Leçons et enseignements

Au cours des exposés et discussions, les participants ont dégagé deux leçons majeures que l'on peut synthétiser comme suit :

Le producteur n'est pas un simple client mais un véritable partenaire

L'approche linéaire de la recherche n'a pas su intégrer le producteur comme partenaire pouvant participer au processus de génération des connaissances ou technologies.

Les partenariats multi-acteurs que prône PAEPARD constituent véritablement des espaces de dialogue et de concertation entre les différents acteurs impliqués dans la RAD.

C'est dans ces espaces que se forge de plus en plus l'idée selon laquelle le producteur est, comme tous les autres partenaires, un acteur qui contribue à la production des résultats et non un simple client.

La plateforme multi-acteurs comme lieu d'expression des besoins

Les plateformes multi-acteurs constituent des lieux d'expression des besoins et exigences légitimes des utilisateurs de la recherche.

Cependant, sans renforcement des capacités, les producteurs risquent d'être instrumentalisés ou utilisés comme des faire-valoir.

Consultation multi-acteurs régionale africaine

> Contexte de cette consultation

Bien que toutes les consultations organisées individuellement en Afrique par les différents partenaires aient eu un caractère multi-acteurs, il était prévu une consultation multi-acteurs à caractère régional avec la participation des acteurs africains en provenance de différentes sous-régions.

Les consultations se sont tenues au Hill Park Hôtel à Nairobi du 12 au 13 mai 2011, en présence d'une quarantaine de participants représentant les différentes parties prenantes de la RAD.

> Objectifs et résultats attendus de cette consultation

Les objectifs du séminaire étaient définis comme suit :

- échanger et consolider l'information et les enseignements tirés des consultations sous-régionales, d'expériences de partenariats passés ;
- discuter des résultats des consultations européennes ;
- jeter un regard prospectif sur la suite du processus au niveau continental.

Dans son mot d'ouverture, Steve Muchiri, directeur exécutif de l'EAF, a évoqué le rôle crucial de la participation des acteurs non scientifiques dans les activités de la RAD. Il a souligné que cette dernière s'était heurtée par le passé à de nombreux obstacles, parmi lesquels le manque d'information, la capacité des organisations paysannes à se constituer en interlocuteurs valables de la recherche et la représentation des acteurs non-étatiques notamment dans les questions relatives à la sécurité alimentaire.

Le retard pris dans la mise en place des plateformes non-gouvernementales à l'échelle continentale (dont la PAFO, la PANGOC et la PANAAC) montre la faiblesse des acteurs non-étatiques et leur difficile intégration au centre des débats de la RAD. C'est pourquoi, bien qu'opérant seulement à l'est du continent, l'EAF a été mandatée à représenter la PAFO dans les activités de PAEPARD.

La question de la participation des acteurs non scientifiques dans la RAD devient donc avant tout un défi d'ordre institutionnel. C'est pourquoi l'approche de PAEPARD, qui intègre les non-chercheurs au cœur des processus de la RAD en vue de renforcer leur capacité, a été accueillie avec enthousiasme.

> Méthodologie utilisée

Les synthèses de différentes consultations organisées dans les sous-régions et européennes



ont été présentées par les représentants respectifs. Ensuite les coordinateurs des deux consortia sélectionnés lors du premier appel à notes conceptuelles ont exposé leurs projets. Les questions et réponses sur les différentes présentations ont suivi chaque session.

Enfin, les participants se sont divisés en groupes de travail dans lesquels différentes questions ont été approfondies, comme, par exemple : les thèmes fédérateurs résultant des consultations internes, comment les *consortia* sélectionnés au premier appel y apportent des solutions, comment améliorer le *modus operandi* de PAEPARD, etc.

> Questions et recommandations

Après les présentations des représentants de l'EAFF, ROPPA, PROPAC et FANRPAN ainsi que les deux *consortia*, les participants ont soulevé quelques questions et commentaires qu'on peut résumer comme suit :

- Comment satisfaire les attentes des partenaires créées par les consultations internes ? Sans cela, ils se désintéresseront des activités du projet. Il faudra aussi se garder de trop promettre, afin de ne pas créer de fausses attentes ;
- Comment motiver les jeunes chercheurs, en particulier les jeunes Européens, pour qu'ils acceptent de travailler sur l'agriculture africaine ? En vue de les motiver, les participants ont proposé d'octroyer de petites bourses de stage de courte durée dans les organisations africaines ;
- Comment utiliser l'outil de renforcement de capacité

pour construire des partenariats durables entre l'Afrique et l'Europe en RAD ? Les participants ont suggéré de renforcer les capacités dans différents domaines et de créer un pool d'experts qui appuieront les acteurs ;

- Comment puiser dans les savoirs locaux existant dans les différentes sous-régions pour construire des partenariats durables ?
- Comment expliciter le rôle d'un facilitateur d'innovation pour faire de ce dernier un moyen permettant d'atteindre l'objectif de construire des partenariats sans que cet objectif soit une fin en soi ? Il est nécessaire de développer une vision commune sur le rôle d'un facilitateur d'innovation agricole ;
- Comment intégrer le décideur politique dans le processus de la RAD étant donné son rôle essentiel dans les partenariats multi-acteurs ?
- Comment communiquer efficacement en tenant compte du fait que le groupe est composé de locuteurs francophones et anglophones ?

> Thèmes fédérateurs

Le terme de « thème fédérateur » a fait l'objet de discussion pour s'assurer que tous les participants l'entendaient de la même façon. Par thème fédérateur les partenaires de PAEPARD entendent la thématique autour de laquelle les acteurs peuvent se rassembler pour résoudre un problème qu'un acteur seul ne résoudrait pas, ou aurait des difficultés à résoudre. Les travaux en groupes sur les consultations multi-acteurs internes organisés en Afrique ont identifié les thèmes fédérateurs (*Tableau 2*).

Tableau 2 : Thèmes fédérateurs prioritaires résultant des consultations multi-acteurs africaines

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
<ul style="list-style-type: none"> > Sécurité alimentaire > Gestion des connaissances et développement > Technologies post-récoltes 	<ul style="list-style-type: none"> > Sécurité alimentaire > Accès aux marchés, chaînes de valeur, prix des produits alimentaires > Chaînes de valeur en agriculture > Post-récolte en agriculture > Gestion de l'information et des connaissances > Gestion de l'eau > Mécanismes de financement, accès au crédit 	<ul style="list-style-type: none"> > Sécurité alimentaire et changement climatique > Gestion des connaissances et inclusion des connaissances autochtones > Renforcement de capacités et développement institutionnel



Comment motiver les jeunes chercheurs africains et européens à travailler sur l'agriculture africaine ?

Les participants se sont accordés à dire que si PAEPARD lançait un nouvel appel, les thèmes de prédilection pour la formation des partenariats multi-acteurs devraient être ceux identifiés par les participants et exprimés lors des consultations internes.

Cependant, suite aux nouveaux développements apparus dans le projet, le mécanisme de facilitation consistant à lancer l'appel a été abandonné au profit du Processus guidé par les utilisateurs (PGU). Dans ce dernier, les utilisateurs pilotent le processus de la RAD et ont un temps suffisant pour se consulter en vue d'engager les chercheurs.

Si ce processus organise la recherche de fonds, il ne peut pas assurer de financement : on passe d'un mode passif de subvention, à un mode actif de quête commune de sources de financement.

> Notes conceptuelles présentées lors de l'atelier

Comme ces consultations avaient un caractère continental, il était important d'inviter certains coordinateurs des *consortia* à participer et à témoigner afin de voir dans quelle mesure leurs projets résolvait les problèmes identifiés dans les consultations multi-acteurs nationales et régionales. Les deux projets présentés sont résumés ci-dessous.

> Renforcement des capacités et développement des réseaux universitaires Nord-Sud en formation sur la méthodologie de recherche

Ce projet présenté par la coordinatrice Susan Balaba Tumwebaze de l'université de Makerere vise le renforcement des capacités biométriques des institutions de formation universitaire et de recherche.

Il a été critiqué par les participants qui ne trouvaient pas de lien avec les producteurs, qui sont pourtant au centre des processus de PAEPARD.

Ce partenariat est construit sur le modèle de collaboration traditionnelle entre les universités européennes et celles d'Afrique. Les participants n'y ont pas vu de place pour les petits producteurs car le projet était orienté vers une amélioration de la collaboration universitaire Nord-Sud. Ils ont également questionné la participation d'un partenaire comme Price Waterhouse Coopers dans un partenariat visant la collaboration Nord-Sud.

> Gestion de la contamination de la filière maïs par l'aflatoxine

Ce projet qui vise à réduire les pertes dues à la contamination des grains de maïs après la récolte est porté par l'Institut de recherche agricole du

Kenya (KARI, aujourd'hui KALRO). Contrairement au précédent projet sur la méthodologie de recherche, ce dernier a été jugé orienté-client et répondant parfaitement aux objectifs de PAEPARD.

Dans l'ensemble les participants ont souhaité voir des partenariats multi-acteurs se créer autour de problématiques de terrain et associer les bénéficiaires pour la durabilité de ces partenariats.

Première consultation multi-acteurs européenne

> Déroulement de la consultation, objectifs et thématiques abordées

La première consultation européenne multi-acteurs s'est tenue en mars 2011 à Florence et a rassemblé une quarantaine de participants représentant la recherche, les ONG, les OP et le secteur privé. Elle avait pour objectifs (i) de permettre aux participants de se familiariser avec le projet PAEPARD, ses opportunités et les progrès réalisés et (ii) de partager les expériences et les réflexions entre différentes familles d'acteurs afin d'explorer les possibilités pour établir des partenariats inclusifs et équilibrés en RAD et d'identifier des recommandations pour les futures activités et orientations de PAEPARD.

La consultation a été organisée sur deux journées autour de trois thématiques principales :

- Processus et mécanismes pour établir des partenariats équilibrés ;
- Thèmes fédérateurs prometteurs pour les partenariats ;
- Besoins collectifs et individuels des familles d'acteurs en termes d'information, de renforcement des capacités et de plaidoyer.

Les échanges ont permis d'aborder de manière transversale les facteurs favorables, motivations, contraintes et attentes des différentes familles d'acteurs face à la RAD, et d'identifier des pistes pour répondre à ces attentes.

> Principaux enseignements *Attentes des OP et du secteur privé et contraintes de la recherche pour y répondre*

Les OP et le secteur privé ont des attentes communes mais également spécifiques à leurs « familles » vis-à-vis de la RAD. La recherche fait face à une série de contraintes pour répondre à ces attentes (Tableau 3).



Tableau 3 : Relations entre les attentes des acteurs du monde agricole et agroindustriel (non scientifiques), et les contraintes définies par les chercheurs.

	Attentes des OP et du secteur privé vis-à-vis de la RAD	Contraintes de la recherche pour répondre à ces attentes
Attentes communes (secteur privé et OP)	<ul style="list-style-type: none"> > Résultats utilisables. Les résultats doivent pouvoir être traduits en instruments ou technologies utilisables. Ceci implique souvent de prévoir la vulgarisation des résultats et/ou un transfert de ressources humaines en parallèle du transfert de technologies. > Réponses multidisciplinaires. > Collaboration et dialogue constant avec la recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> > Résultats publiables. Les chercheurs des institutions et universités sont orientés par la nécessité de publier dans des revues, qui est le principal - voire le seul - moyen d'avancer dans leur carrière. La production de résultats publiables n'est pas souvent compatible avec la production d'instruments ou de technologies utilisables. > Cloisonnement de la recherche. Les chercheurs sont souvent spécialisés dans un domaine et il existe peu de collaboration entre spécialités. > Pas de culture de collaboration, manque d'outils et de temps.
Attentes spécifiques du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> > Résultats à court terme sont nécessaires pour répondre à la demande de marché. 	<ul style="list-style-type: none"> > Échelles de temps différentes, les recherches sont souvent menées sur le moyen terme.
Attentes spécifiques des OP	<ul style="list-style-type: none"> > Prise en compte des connaissances locales. > Priorisation de la recherche selon les besoins des producteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> > Manque de (re)connaissance de mécanismes de recherche participative. > Priorisation de la recherche selon les appels à projets et les financements disponibles.

Par ailleurs, la recherche fait face à deux « méta-contraintes » :

- Les opportunités de financement. D'une part, la recherche de financement demande un temps considérable aux chercheurs et, d'autre part, les financements orientent de manière décisive les projets menés par la recherche, tant au niveau des thèmes choisis que des méthodes de travail utilisées. Dans les pays en développement, l'accent est rarement mis sur la recherche appliquée. De plus, en Afrique, on observe une forte dépendance des institutions de recherche aux fonds étrangers. Dans certains pays, comme le Mali par exemple, une part majeure de la recherche est financée par les multinationales et répond donc aux attentes de ces dernières plutôt qu'à celles des producteurs ;
- Le manque d'incitations, pour les chercheurs, à travailler dans le domaine de la RAD, celle-ci étant souvent peu compatible avec leurs objectifs de carrière et de publication.

Pistes pour une meilleure réponse de la recherche aux attentes des OP et du secteur privé

PISTES GÉNÉRALES

- Développer des incitations spécifiques à la RAD pour les chercheurs, autres que les publications scientifiques. Il faut chercher à stimuler et récompenser le bénéfice sociétal plutôt que la seule excellence scientifique. La capitalisation et publication des résultats à travers des canaux spécifiques, ou encore la valorisation des acquis de l'expérience traduite par un parcours diplômant sont des pistes évoquées ;
- Mobiliser les chercheurs autour de la RAD. Les bénéfices pour les chercheurs et la société du « business unusual » doivent être mis en évidence, notamment par la diffusion d'expériences. Cette diffusion d'expériences peut notamment montrer que la recherche appliquée n'est pas forcément incompatible avec la publication de résultats et qu'elle peut mener à identifier des sujets de recherche plus fondamentale.

Développer la recherche participative, c'est rapprocher les connaissances des paysans et des scientifiques autour d'innovations



Un effort doit également être mené afin d'amener les universités et autres organisations à considérer la RAD dans leurs recherches et dans leurs enseignements. Des nouvelles méthodes d'enseignement et d'apprentissage et des changements dans les curricula peuvent être envisagés ; l'intérêt des jeunes peut être stimulé par des stages de terrain et de recherche appliquée ;

- Des financements appropriés doivent être développés. Un plaidoyer doit être mené auprès des institutions adéquates.

Quelques pistes évoquées sont l'utilisation de critères favorisant les partenariats inclusifs et la prise d'initiative par les utilisateurs de la RAD, ou la mise en place de modalités de financement plus contractuelles définissant des services spécifiques (assortis d'un contrôle de qualité) devant être rendus par les chercheurs.

PISTES SPÉCIFIQUES AU SECTEUR PRIVÉ

- Mettre en place des stages de jeunes scientifiques et d'étudiants en thèse de doctorat dans les firmes du secteur privé. Ceci permettrait au secteur privé d'avoir accès à de nouvelles connaissances et à l'expertise des superviseurs seniors.

De même, les jeunes chercheurs auraient accès à un environnement riche d'apprentissage et à des sujets d'analyse concrets et intéressants. Des stages peuvent également être bénéfiques aux institutions de recherche grâce aux retours d'expériences permettant de moderniser leur enseignement ;

- L'implication d'experts qui rencontrent des problèmes similaires dans des réseaux peut être utile pour améliorer la production ;
- Des bases de données de consultants locaux auxquels le secteur privé fait appel peuvent être utiles pour identifier des intermédiaires possibles entre producteurs et chercheurs.

PISTES SPÉCIFIQUES AUX OP

- Développer des mécanismes permettant de traduire les besoins des producteurs en questions de recherche. D'une manière plus globale, il faut mettre en place des mécanismes pour systématiser l'implication des OP dans la définition des projets de recherche ;
- Développer la recherche participative autour des innovations, qui permettent de rapprocher les connaissances locales paysannes et les connaissances scientifiques. Les innovations doivent être mieux détectées, capitalisées, scientifiquement validées et diffusées.

Processus et mécanismes pour établir des partenariats équilibrés et inclusifs

Les partenariats sont essentiels pour aligner différentes institutions et créer des synergies. Mais on en sait très peu sur le développement des partenariats, sur la façon de les faire fonctionner et de les rendre équilibrés.

Par le passé, les partenariats n'étaient pas toujours efficaces et la littérature traitant de l'organisation d'un partenariat efficace est limitée. L'insistance croissante des partenaires de la recherche et développement agricole sur la nécessité de rendre des comptes aux bénéficiaires et autres parties prenantes a engendré le besoin de partenariats équilibrés.

Les liens ne se créent pas automatiquement : il faut pour cela une organisation d'intermédiation ou de facilitation. Une analyse commune des problèmes et des objectifs communs est essentielle.

Des organisations européennes et africaines différentes ayant des intérêts et des motivations différents doivent être réunies autour d'une table à la fois pour contribuer et recevoir. Cela nécessite des compétences de facilitation et de négociation (interculturelles), dont ne disposent pas toujours les chercheurs.

Par « partenariat inclusifs » on sous-entend que toutes les parties prenantes qui ont un intérêt pour le partenariat sont associées. Tous les partenaires devraient être tenus pour responsables et avoir une obligation redditionnelle dans la construction du processus.

Mais le nombre d'organisations impliquées peut réduire l'efficacité des partenariats, si la mission du partenariat (par exemple opérationnelle ou stratégique) n'est pas définie. Il faut trouver un équilibre entre l'inclusivité et l'efficacité opérationnelle, de même que le rôle de chaque partenaire doit être bien défini.

Il est important de préciser si le partenariat est orienté principalement sur la recherche ou sur le développement. Le partenariat doit surmonter la suspicion et les préjugés mutuels alors que les organisations partenaires ont besoin de soutien et d'accompagnement.

Les groupes ont aussi souligné les principes suivants relatifs aux partenariats :

- Les partenariats devraient être organisés autour de problèmes de développement spécifiques qui correspondent à une demande manifeste et, pour PAEPARD, ils devraient faire référence aux agriculteurs familiaux africains.



Les problèmes et demandes devraient être axés sur les systèmes ou fondés sur un produit ou sur tout autre problème suivant le contexte ;

- Les parties prenantes devraient avoir une vision commune des résultats et objectifs visés ;
- Les partenariats devraient être ouverts à de nombreuses parties prenantes ;
- Les fonctions des parties prenantes ne sont pas statiques et peuvent différer d'un partenariat à l'autre selon le problème traité. Par exemple, suivant le contexte et le problème spécifique, un groupement d'agriculteurs villageois pourrait constituer une ONG ou une organisation du secteur privé ;
- Des outils comme l'analyse de la chaîne de valeur peuvent être utilisés pour identifier les parties prenantes ;
- Le partenariat devrait être équitable – un partenariat n'est pas une affaire de chiffres – peu importe la quantité. En revanche il doit être fondé sur l'équité entre les rôles et les fonctions dans un souci d'équilibre ;
- Un partenariat n'est pas un arrangement de sous-traitance ;
- Un partenariat n'est pas une fin en soi mais plutôt un moyen pour parvenir à une fin ;
- Un partenariat, cela se construit.

Il a été souligné que les partenariats inclusifs, multi-acteurs et équilibrés ne devraient pas être une fin en soi. Les partenariats devraient être formés seulement lorsqu'ils constituent un moyen efficace pour répondre à la demande des utilisateurs finaux à travers la recherche. Leur composition devrait être définie par des questions d'efficacité, ce qui signifie que, lorsque la recherche peut répondre à la demande des utilisateurs finaux sans la participation de toutes les parties prenantes, les partenariats n'ont pas nécessairement besoin d'être équilibrés et inclusifs.

Thèmes fédérateurs pour les partenariats

QU'EST-CE QU'UN THÈME FÉDÉRATEUR ?

Les parties prenantes de la recherche et les acteurs non scientifiques peuvent avoir des intérêts divergents en ce qui concerne les thèmes fédérateurs. Pour les non-chercheurs, un thème fédérateur est un thème qui émerge d'un besoin en rapport avec un domaine de développement bien précis. Il s'agit de combler une lacune dans les connaissances et d'engendrer des avantages économiques. Pour les acteurs de la recherche, le but est d'obtenir des résultats à publier dans les revues scientifiques (pratiquant l'examen collégial) afin de progresser dans la carrière scientifique.

Dans le premier groupe, un consensus a été atteint entre les organisations paysannes, les chercheurs et le

secteur privé autour d'un thème général qui pourrait représenter un premier pas pour la RAD : « la conquête des marchés par les agriculteurs familiaux africains ». Cette conquête des marchés devrait concerner tout d'abord les niveaux local, national et régional, mais aussi les marchés internationaux. Des thèmes fédérateurs plus précis devraient être conformes au thème général.

Une matrice a été proposée, pour regrouper les thèmes sur la base des chaînes de valeur et des opérations de la filière, depuis la fourniture et la production des intrants jusqu'à la commercialisation et la consommation, en passant par la transformation et l'entreposage.

COMMENT DÉFINIR UN THÈME FÉDÉRATEUR ?

En réponse à la question de savoir comment et par qui les thèmes fédérateurs devraient être définis, il a été suggéré que le mécanisme de définition est sans doute plus important que le thème lui-même. L'importance de trouver un mécanisme qui permette aux chercheurs de répondre aux besoins spécifiques des utilisateurs finaux et qui fournisse aussi un moyen de traduire ces besoins en questions de recherche a été soulignée. Certains participants ont demandé à PAEPARD de définir ces mécanismes.

Certaines voies intéressantes à explorer, suivant les suggestions des participants, sont listées ci-dessous.

- Tous les participants doivent exprimer leurs idées ;
- Il est important que les bonnes personnes travaillent à la solution du problème ;
- Les thèmes devraient tenir compte non seulement des problèmes mais aussi des possibilités offertes par des thèmes prédéfinis autour desquels les parties prenantes puissent construire des partenariats d'innovation ;
- Il est difficile de participer à une réunion comme celle-ci et de définir les thèmes fédérateurs car un groupe/acteur pourrait faire valoir ses propres intérêts sans tenir compte des intérêts des petits agriculteurs africains ;
- Nous ne devrions pas réinventer la roue mais construire à partir du travail déjà fait par les autres institutions/processus comme le CORAF/WECARD, la CEDEAO et PAEPARD I, l'ASARECA, l'AFRICA-BRAZIL ou la GCARD, qui ont établi les priorités pour la RAD. Une solution pourrait être d'actualiser ces thèmes à travers un travail de consultation ;
- Les appels de PAEPARD devraient insister davantage sur les principes (l'inclusivité, le caractère multi-acteurs, etc.) que sur les thèmes/priorités. Quelques priorités peuvent être définies, mais si un projet est vraiment valable (du point de vue des différents principes de PAEPARD) il pourrait être sélectionné même s'il n'est pas en rapport avec les thèmes définis.

 **Le partenariat, un moyen efficace pour répondre à la demande des utilisateurs à travers la recherche**



Tableau 4 : Facteurs positifs et négatifs pour l'établissement et la durabilité d'un partenariat

Facteurs principaux de succès des partenariats	Facteurs principaux d'échec des partenariats
<p>> Une vision commune est plus importante que l'équilibre du partenariat. Le thème fédérateur doit être essentiel pour chacun des partenaires, mais le partenariat n'est pas une fin en soi. Il constitue un outil pour atteindre les objectifs fixés. La réflexion commune entre chercheurs et utilisateurs finaux permet de partager une vision prospective et de définir des objectifs communs. Il est donc important de disposer d'assez de temps pour développer une base de connaissances communes et des points de vue partagés.</p>	<p>> Une communication défailante ou inefficace aussi bien qu'une mauvaise compréhension des objectifs.</p>
<p>> Une attitude de respect réciproque et de dialogue, des responsabilités et des relations organisationnelles claires.</p>	<p>> Défaut de coordination et de sensibilité interculturelle.</p>
<p>> Nécessité d'un bon niveau de gestion et de coordination. Avantages mutuels clairs : l'aspect « solution gagnante » doit être perçu par tous les partenaires. Faciliter pour inspirer : un des partenaires doit être accepté par les autres en tant que responsable.</p>	<p>> Approche du haut vers le bas : réflexion et partage de connaissances imposés du haut vers le bas.</p>
<p>> L'association en partenariat doit avoir un bon rapport coût-efficacité. Un budget approprié est nécessaire pour pouvoir organiser des réunions et discuter des questions, de même qu'il faut des investissements [financiers] équilibrés.</p>	<p>> Ressources : le partenariat n'est pas viable au-delà de la période de financement, en présence d'interruptions du financement, de crédits ou de contributions propres limitées.</p>
<p>> Atteindre des résultats tangibles : ils doivent pouvoir être clairement comptabilisés à la fin du projet.</p> <p>> Préciser qui bénéficie des résultats (propriété des résultats).</p>	<p>> Absence de ciblage sur les résultats autres que la recherche ou les résultats de laboratoire.</p>
<p>> Légitimation (technique et sociale) de chaque partenaire. La vocation et l'expérience des partenaires correspondent aux objectifs du consortium.</p>	<p>> Trop de partenaires : un trop grand nombre de partenaires appartenant à la même catégorie, des partenaires peu motivés, la domination d'un ou de deux partenaires, des relations de pouvoir mal équilibrées, des partenaires avec des capacités [absorption] inégales ou très limitées.</p>
<p>> Respect des délais.</p>	<p>> Délais trop serrés, aucune perspective à long terme sur laquelle bâtir le partenariat.</p>
<p>> Risques clairs et partagés et analyse de marché.</p>	<p>> Facteurs externes de risque socio-économique et politique.</p>
<p>> Intégrer la participation personnelle dans un consortium.</p>	<p>> Mouvements de personnel excessif au sein d'une institution/organisation.</p>
<p>> Accès à l'information, partage d'outils de communication, communauté de langage.</p>	<p>> Fossé numérique, utilisation d'un langage scientifique.</p>



Un type d'approche pour identifier les thèmes a été proposé : il s'agirait tout d'abord d'étudier les différentes priorités identifiées par les parties prenantes africaines afin de sélectionner les thèmes susceptibles de faire l'objet d'un partenariat avec l'UE, en particulier ceux qui ont été laissés pour compte (des domaines où les demandes sont adressées depuis des années, mais qui n'ont jamais réellement bénéficié des investissements de la recherche). Cela implique d'examiner les niveaux d'investissement.

QUELQUES THÈMES SUGGÉRÉS

Les thèmes suggérés et traités par les participants au cours de la discussion ont été :

- Conquête des marchés par les agriculteurs familiaux africains. Cette conquête des marchés devrait concerner tout d'abord les niveaux local, national et régional, mais aussi les marchés internationaux. Des thèmes fédérateurs plus précis devraient être conformes au thème général en les regroupant sur la base des chaînes de valeur et des opérations de la filière, depuis la fourniture et la production des intrants jusqu'à la commercialisation et la consommation, en passant par la transformation et l'entreposage ;
- Sécurité alimentaire : Cette définition est bien trop étendue mais elle peut être approchée par sous-thèmes en rapport avec la productivité, la production, l'accès au marché, etc. ;
- Gouvernance des écosystèmes : gestion des ressources naturelle pour une utilisation durable ;
- Autonomisation des agriculteurs : renforcer les capacités des agriculteurs pour une meilleure production et gestion des ressources naturelles ;
- Amélioration génétique des semences et des races d'élevage : obtention de semences adaptées (aux changements climatiques, etc.) ainsi que sélection et amélioration des races d'élevage (y compris des poissons) ;
- Régulation des marchés agricoles et volatilité des prix ;
- Innovation et changement : application des nouveautés (idées, technologies, processus) pour générer des avantages économiques et sociaux et réduire la pauvreté ;
- Information et communication : développement d'outils pour diffuser les informations de la RAD à tous les partenaires ;
- Lien entre agriculture et nutrition, qualité des aliments, aliments sains et nourrissants ;
- Productivité : augmenter la productivité des facteurs de production ;
- Protection des cultures et gestion de la santé animale : pour réduire les pertes de cultures et de bétail et augmenter la disponibilité de protéines animales ;
- Opérations post-récolte, transformation et

conservation : pour réduire les pertes après récolte et diversifier les produits. Ce thème devrait aussi inclure la sécurité sanitaire et la compétitivité sur les marchés régional et international.

- Gestion des ressources hydriques : l'utilisation de l'eau en agriculture et en particulier la récolte des eaux pluviales et les technologies d'irrigation ;
 - Promotion de semences durables : les grandes sociétés semencières comme Monsanto, Syngenta et autres qui commercialisent les OGM sont en train d'acquérir un rôle important dans la commercialisation des semences dans le continent, ce qui pousse les petits agriculteurs dans une situation de dépendance vis-à-vis de ces sociétés. Les institutions nationales de recherche peuvent établir des partenariats forts avec la *Fondation pour la technologie agricole africaine (AATF)* pour bénéficier des brevets de laboratoires de pointe et maîtriser les technologies du génie génétique. PAEPARD peut apporter sa contribution à la formation de ces partenariats ;
 - Certaines chaînes de valeur peuvent être développées autour de thèmes tels que les fruits et les légumes, le bétail et les céréales comme le maïs.
- Les problèmes rencontrés dans ces chaînes de valeur peuvent être convertis en questions de recherche. Il a été souligné que le secteur des fruits et les légumes pourrait être approprié pour PAEPARD puisqu'il est en lien tant avec les besoins des agriculteurs en termes de sécurité alimentaire et de revenu qu'avec les besoins du secteur privé en termes d'exportation ;
- Les biopesticides peuvent représenter un grand intérêt pour les partenaires africains et européens.



En Afrique, l'intérêt peut venir des utilisateurs (questions de sécurité alimentaire liées à la mauvaise utilisation des pesticides dans le continent) alors qu'en Europe, les résultats des recherches peuvent conduire au dépôt d'un brevet susceptible de produire un avantage économique. La question des biopesticides a été traitée par le dernier groupe et deux opinions se sont dégagées. Pour les « opposants » aux biopesticides, le thème ne présente pas un grand intérêt pour l'Afrique actuellement, puisque le problème semble être l'augmentation de la production pour assurer la sécurité alimentaire des populations plutôt que la sécurité sanitaire des aliments pour le consommateur. Ils ont aussi noté que la quantité totale de pesticide utilisée dans tout le



Tableau 5 : Recommandations pour PAEPARD : informations nécessaires pour établir un partenariat.

Parties prenantes	Besoins d'information
Toutes les parties prenantes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compréhension du contexte 2. Possibilités de financement 3. Motivations qui poussent les autres parties prenantes à participer au partenariat
Agriculteurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Quels sont les bénéfices et les risques ; pourquoi la recherche est-elle nécessaire ? 2. Quelles sont les attentes des autres parties prenantes ? 3. Comment atteindre les avantages souhaités ?
Chercheurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qu'est-ce qui peut devenir matière de recherche ? 2. Possibilités de financement
Modalités	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plateformes pour l'appariement d'homologues 2. Échange d'informations 3. Planification commune (qui fait quoi ? Où ?) 4. Informations du marché 5. Plateformes/bases de données existantes

continent est inférieure à celle utilisée dans un pays comme la France. De leur côté les « partisans » des biopesticides ont reconnu que ce thème pourrait ne pas être une priorité aujourd'hui mais que, puisqu'il est question de chaînes de valeur axées sur les exportations, il convient d'envisager les biopesticides pour augmenter la compétitivité des produits africains.

Besoins collectifs et individuels des familles d'acteurs en termes d'information, de renforcement des capacités et de plaidoyer

La question d'une plateforme pour l'appariement d'homologues a été traitée par des exemples :

- L'échec du projet d'une base de données a été souligné, car celle-ci était trop contraignante en termes de données et de temps, de plus elle n'était pas construite sur des bases de données et des initiatives existantes ;
- Il n'est pas judicieux de construire des systèmes complexes :
- L'appariement d'homologues devrait être bâti de façon ciblée, avec un système de présélection ;
- La contrainte principale pour une plateforme est la nécessité d'un apport de la part des parties prenantes visées ;
- La volonté d'adapter la technologie aux besoins est importante - les projets devraient être optimisés.

Seconde consultation multi-acteurs européenne

> Déroulement de la consultation, objectifs et thématiques abordées

La seconde consultation européenne multi-acteurs s'est tenue en mai 2012 à Bruxelles et a rassemblé une quarantaine de participants représentant la recherche, les ONG, les OP et le secteur privé. Elle avait pour principaux objectifs (i) de partager les leçons tirées de l'expérience de PAEPARD et d'autres initiatives et (ii) de fournir des éléments clé pour l'orientation de PAEPARD à court et moyen terme.

La consultation a été organisée sur deux journées et a permis d'aborder trois points principaux :

- Les difficultés, bénéfices et facteurs de succès des partenariats multi-acteurs ;
- Les caractéristiques des mécanismes de financement existant ;
- Les leçons pour PAEPARD.



Tableau 6 : Recommandations pour PAEPARD : principaux besoins d'information.

Type d'informations	Besoins d'information	Modalités
Pourquoi PAEPARD ?	Communication sur PAEPARD et justification.	Site Internet, bulletin d'information.
Appariement d'homologues	Base de données avec institutions et profils qui incluent fonctions, compétences, expériences, disciplines, activités.	Description des acteurs, minimum d'informations pour le maximum d'efficacité.
Opportunités	Opportunités de financement, partenaires, projets.	Passif ; consultation d'informations. Actif ; réception d'informations dans la boîte aux lettres, recherche par mots-clés.
Responsabilités	Études de cas, éléments de preuve/informations pour la promotion de PAEPARD.	

> Principaux enseignements

Difficultés, bénéfiques et facteurs de succès des partenariats multi-acteurs

L'évaluation de plusieurs expériences a permis d'identifier des difficultés et bénéfiques génériques liés aux partenariats multi-acteurs :

Difficultés	Bénéfiques
> Manque de compétences au sein des organisations partenaires pour la coordination et la gestion du partenariat.	> Acquisition de nouvelles compétences par les partenaires.
> Tendance des chercheurs à se focaliser sur leur discipline spécifique.	> Identification de nouvelles opportunités grâce au travail collaboratif.
> Réticences de la part des « utilisateurs » de la recherche à collaborer avec les chercheurs.	> Résultats de la recherche plus durables car reflétant mieux les besoins des « utilisateurs ».

Des facteurs de succès ont également été identifiés :

- Implication de facilitateurs dans le partenariat ;
- Implication des gestionnaires seniors dans le partenariat ;
- Transparence et communication autour de la planification et de la prise de décision ;
- Ressources spécifiquement dédiées au renforcement de la capacité des partenaires à travailler conjointement ;
- Bonne définition des rôles de chaque partenaire ;

- Implication précoce des « utilisateurs » dans les partenariats de recherche pour la définition des besoins.

Influence des mécanismes de financement sur les modèles de partenariat

Les partenariats multi-acteurs dépendent fortement de financements extérieurs pour leur fonctionnement. Or ces financements sont rarement adaptés aux exigences de tels projets multi-acteurs, en restreignant souvent la participation à des organismes formels de recherche (plutôt qu'une ouverture à d'autres parties prenantes à l'innovation) et en exigeant un partenariat multi-pays qui peut être difficile à établir et à gérer. Les financements tendent par ailleurs à être de court terme et n'offrent pas le temps suffisant pour le développement du partenariat.

Leçons pour l'orientation de PAEPARD

Plusieurs recommandations ont été adressées à PAEPARD :

- Un temps suffisant doit être dédié au partage d'idées et d'informations dans la mise en place de consortia ;
- Des informations concernant les opportunités de financement doivent être diffusées par PAEPARD ;
- Les capacités des facilitateurs à rechercher des fonds pour les partenariats doivent être améliorées ;
- Chaque membre d'un consortium doit être encouragé à apporter ses propres ressources et des sources de financement bilatérales doivent être recherchées ;
- PAEPARD doit poursuivre ses activités de plaidoyer en faveur de programmes de recherche ayant une plus forte orientation RAD et en faveur de mécanismes de financement plus appropriés aux partenariats multi-acteurs ;

 **Le fonctionnement pérenne des partenariats dépend de financements extérieurs et de ressources propres aux partenaires**



- Un défi principal pour PAEPARD est de permettre aux OP de jouer un rôle plus central dans la définition des problématiques de recherche et dans le développement de projets de recherche, par le soutien d'une approche guidée par les utilisateurs.

Synthèses des enseignements des consultations européennes et africaines

Les leçons à tirer des consultations multi-acteurs ne peuvent en aucun cas délivrer des solutions clés en main qui conviennent en toute circonstance. Nous avons vu, au contraire, que les contextes (socio-économiques, géopolitiques, historiques et socioculturels) avaient une influence sur les relations entre acteurs et sur les processus d'innovation. Un résultat de recherche, aussi performant qu'il soit, s'il ne tombe pas dans un environnement favorable, ne sera pas adopté, jusqu'à ce que l'environnement, ou le résultat, change.

Ce sont les principes issus des exemples cités dans ce travail, que nous allons tenter d'énumérer et d'évaluer ici, afin d'améliorer la production de résultats de recherche, mais aussi de rendre l'environnement favorable à leur adoption et à la poursuite du processus.

Dans ce document il est question de synthétiser les différentes consultations des parties prenantes organisées par PAEPARD en Afrique et en Europe entre 2010 et 2012. Sans reprendre tous les résultats de l'exercice, il s'avère important d'en retirer les grandes lignes.

Au cours des consultations, des bases ont été posées pour la construction de partenariats. L'approche proposée passe en revue les différentes étapes nécessaires pour créer un partenariat multi-acteurs durable.

Les éléments clés des consultations par famille d'acteurs en Afrique et en Europe : bases pour de futurs processus innovants de partenariat

> Étapes nécessaires à la construction d'un processus innovant de partenariat

Se basant sur les expériences de partenariats passées, les participants aux consultations (notamment lors des consultations menées au sein des organisations non gouvernementales) soulignent que la construction d'une vision commune et de principes communs³ est à la base de tout partenariat équilibré, afin de fédérer les membres du consortium. Une phase de construction de partenariat est donc nécessaire, pour permettre aux partenaires de développer une réflexion et un consensus sur plusieurs éléments résumés ci-dessous :

- Un processus d'inventaire et de ciblage de problématiques, débouchant sur des questions de recherche et devant répondre à des besoins réels émis par des bénéficiaires de résultats de la recherche ;
- Une méthodologie incluant plusieurs étapes plus ou moins longues pour arriver à des solutions applicables ;
- Une ouverture du partenariat à d'autres membres pouvant apporter une expertise utile à la recherche de solutions ;
- Des règles de fonctionnement interne impliquant un équilibre constant entre partenaire chercheurs et « non-chercheurs » dans le partage des rôles et responsabilités, où l'intérêt commun est un facteur de cohésion et de motivation ;
- Le partage et l'application équilibrée des résultats obtenus par la recherche auprès de chaque partenaire.

Pour créer ce consensus autour d'objectifs communs, cette phase de construction de partenariat semble cruciale et de durée variable mais souvent longue, le temps nécessaire pour développer cette vision commune. Cette notion de durée longue est d'ailleurs invoquée comme un défi lors des consultations des partenaires est-africains pour faciliter ainsi une meilleure implication des partenaires⁴.

En outre, un cadre de dialogue permanent entre chercheurs et producteurs a été proposé lors de la consultation des partenaires ouest-africains pour créer ce consensus autour de thématiques de recherches communes⁵. Le processus doit en effet répondre à une planification intégrant cette phase de construction du projet et les moyens financiers nécessaires à cette étape. Dès ce premier stade, la question du rôle du

³ Consultation des ONG européennes du 22 septembre 2010 et du 27 septembre 2011, à Bruxelles.

⁴ Consultation multi-acteurs Est-africaine, 15 octobre 2010 à Nairobi.

⁵ Consultation multi-acteurs Ouest-africaine, 1-2 mars 2011 à Conakry.



facilitateur est posée. Celui-ci facilite la cohésion du partenariat en rappelant les règles de fonctionnement et les responsabilités de chacun dans le cadre d'un agenda communément établi⁶.

Les consultations ont permis d'identifier les points suivants comme éléments-clés pour la construction de partenariats équilibrés :

- Pour trouver un consensus, les partenaires doivent s'appropriier le projet et se partager les rôles et responsabilités. Cela implique une délégation dans la prise de décisions et gouvernance transparente (une structure et des processus de prise de décision clairement définis).

Cela permet une implication effective (et non instrumentalisée) de partenaires « non scientifiques »⁶. Ces derniers guident la recherche afin qu'elle réponde à leurs besoins. Pour cela, ils doivent renforcer leurs capacités afin d'assumer un rôle constructif et efficace au sein du partenariat, garantie de pérennité des actions de RAD⁸ ;

- Pour faciliter l'adhésion au projet, il apparaît nécessaire de communiquer efficacement et régulièrement tant en interne qu'en externe selon une stratégie et un mode opératoire préalablement planifiés⁹.

Parmi les outils des technologies de l'information et de la communication, un grand choix existe pour rendre opérationnels les échanges et rencontres entre partenaires. Un espace de communication géré par les partenaires eux-mêmes, avec un dispositif garantissant les échanges en plusieurs langues (français, anglais, dialecte), peut favoriser la communication au sein d'un consortium.

L'aspect linguistique¹⁰ apparaît comme un obstacle possible dans la cohésion et la durabilité du partenariat, qui doit être surmonté pour éviter tout cloisonnement et découragement. Un partenaire qui maîtrise mieux que les autres la communication au sein d'un consortium, aura un net avantage stratégique et apparaîtra leader, même en l'absence de compétences ou d'idées innovantes ;

- Des mécanismes de financement appropriés et diversifiés¹¹. Les mécanismes de financement peuvent favoriser les partenariats multi-acteurs par le biais de critères d'éligibilité et de sélection adaptés.

L'ouverture d'un consortium à des partenaires multiples et variés ainsi qu'une durée suffisante de financement sont des éléments favorables à l'établissement de partenariats multi-acteurs durables. Lors des consultations, certains partenaires ont exprimé des réserves quant aux mécanismes de financement actuels qui ne tiennent pas compte des spécificités de la recherche agricole pour le développement

(notamment la pluralité et l'équilibre des acteurs) et qui, par conséquent, mettent en danger le modèle de partenariats équilibrés que propose PAEPARD.

Ainsi, les appels à propositions sur le modèle compétitif dominant de nombreux dispositifs financiers favorisent-ils les chercheurs au détriment des non-chercheurs qui ne sont pas habitués à ce genre de compétition car ne disposent pas des meilleurs rédacteurs de projets.

La durée de vie moyenne des projets de la Commission européenne de 3 ans renforce cette inquiétude. Au-delà des aides et subventions, un environnement économique et financier favorable (secteur bancaire fiable et sain, stabilité politique, corruption sous contrôle) permet aussi d'envisager de l'investissement, du capital-risque et des retours sur investissement bénéficiaires, stimulant l'initiative privée, l'entrepreneuriat et l'innovation, mais aussi la prise de participation d'institutions publiques dans des plateformes partenariales (start-up, clusters, incubateurs).

> Les acteurs d'un partenariat

Le succès d'un partenariat réside aussi dans une mise en relation d'acteurs de profils différents. Le profil des partenaires et leur responsabilité au regard de leur statut initial ont également été mis en avant comme facteurs déterminants dans la réussite d'un partenariat durable.

- Les consultations des ONG européennes¹² ont mis en avant que les organisations de producteurs sont essentielles dans un partenariat. Elles sont en effet les mieux à même d'organiser et structurer les besoins en recherche exprimés par leurs membres.

Elles peuvent en outre identifier les producteurs et transformateurs capables d'intégrer un partenariat. Autour d'un projet de recherche, elles assurent une articulation et une complémentarité entre les niveaux local, national et régional tout en respectant une cohérence dans le processus de partenariat. Ainsi, elles agissent en réseau et de manière décentralisée, renforçant leur crédibilité et la pertinence de leur rôle face aux autres partenaires.

L'OP doit être partie prenante du processus de formation d'un projet de recherche jusqu'à la mise en application des résultats auprès des bénéficiaires. Son rôle dans la pertinence des choix de projets de recherche issus d'un dialogue instauré entre OP, autres opérateurs du secteur privé, recherche et gouvernement, révèle la nécessité pour une OP de créer une dynamique permanente d'échange avec ces acteurs, afin que les besoins en recherche des bénéficiaires soient pris en compte.

⁶ Consultation ONG européennes du 22 septembre 2010, à Bruxelles.

⁷ Consultation ONG européennes du 27 septembre 2011, à Bruxelles.

⁸ Consultation multi-acteurs Est-africaine du 15 octobre 2010, à Nairobi.

⁹ Consultations ONG européennes + multi-acteurs centre-africaine du 25-26 novembre 2010 à Yaoundé.

¹⁰ Consultations ONG européennes + multi-acteurs régionale africaine.

¹¹ Consultations des ONG européennes + multi-acteurs centre-africaine du 25-26 novembre 2010, à Yaoundé, et ouest Ouest-africaine du 1-2 mars 2011, à Conakry.

¹² Consultation ONG européennes du 22 septembre 2010 et du 27 septembre 2011, à Bruxelles.



 **Dans un partenariat l'adhésion à un projet est facilitée par une communication interne et externe efficace intégrant l'obstacle linguistique**

Ceci signifie que l'OP doit être capable d'exprimer la demande en recherche tout en effectuant une analyse interne des capacités d'expertises existantes et, le cas échéant, en renforçant les capacités de ses membres (facilitation de partenariat, gestion de la communication, mobilisation et gestion de ressources financières, transformation des besoins en propositions de recherches, etc.).

Cela peut être une priorité pour l'OP, lui permettant à terme d'être un véritable interlocuteur de la recherche et d'acquiescer un statut reconnu dans la gouvernance d'un partenariat. Le risque d'instrumentalisation d'une OP ayant des relations privilégiées avec la recherche doit être évalué et si possible contourné, par une approche intégrative d'autres OP dans le dialogue OP-recherche, préservant ainsi leur indépendance et leur représentativité ;

- En général, la recherche, dans sa contribution à faire progresser la connaissance, doit intégrer une analyse d'impact économique et financière dans le processus d'élaboration et de résolution d'une question de recherche. Cette réflexion est un facteur fédérateur entre utilisateurs et acteurs de la recherche. L'encouragement à travailler en équipes de recherche inter-disciplinaires sur une question de recherche augmente les chances de trouver des solutions dans un délai plus court tout en optimisant les coûts.

La recherche doit trouver les moyens de valoriser des parcours de chercheurs en recherche appliquée par l'obtention de résultats ayant eu un impact sociétal probant. En même temps les consultations ont insisté sur le besoin d'intégrer le savoir local/autochtone dans la recherche de solutions aux défis de l'agriculture familiale facilement adoptables par les agriculteurs.

L'implication de jeunes chercheurs dans la RAD nécessite de reconsidérer les curricula universitaires en mettant en avant les pratiques de terrain et des expériences réussies en recherche appliquée.

En plus des questionnaires de projet, il semble raisonnable que les institutions de recherche impliquent également leurs propres gestionnaires, afin d'assurer la cohérence et la faisabilité des prises de décision au niveau du projet ;

- Les organisations non gouvernementales¹³, en tant que représentantes de la société civile, elles ont un rôle à jouer dans l'accompagnement de certains acteurs du partenariat comme les organisations de producteurs. Elles alertent les instances politiques sur les orientations à prendre en matière de recherches. Leur connaissance des réalités du terrain, des besoins des producteurs, leur rôle de liaison entre plusieurs acteurs et leur capacité de mobilisation de fonds font des ONG un intermédiaire important pouvant peser sur les choix de programmes de recherches dans le

cadre d'un partenariat ;

- Les opérateurs privés¹⁴, acteurs clés du développement économique intervenant tout au long d'une chaîne de valeur (de la production à la distribution aux niveaux local, régional et international), cherchent à maîtriser la technologie en répondant au mieux aux exigences du marché, confortant ainsi leur positionnement face à la concurrence.

Des conditions pour attirer cet acteur clé du partenariat multi-acteurs doivent être créées, en tenant compte de l'évolution rapide de son environnement économique (accès au crédit facilité, technologies abordables, etc.). L'investissement dans la recherche doit permettre à l'entreprise un transfert de savoir-faire mais également la mise en place de solutions face à des enjeux sociétaux majeurs : la protection de l'environnement, des alternatives à la protection des plantes (par exemple, les bio-pesticides), apports de la plus-value à des sous-produits issus de l'agriculture ou de la transformation. De façon globale cependant, les opérateurs privés ne sont pas encore attirés par l'offre proposée par la recherche.

> Les moyens à développer pour rendre le partenariat plus durable

- Lors des consultations, le financement a été identifié comme élément clé de cohésion des partenariats multi-acteurs. Il conditionne en effet leur durabilité, permettant l'aboutissement d'un projet commun aux bénéfices de l'intérêt de tous les acteurs du partenariat.

Les acteurs privés d'une même filière pourraient mutualiser des moyens financiers au profit de la recherche dans le cadre de plateformes communes. Le processus de recherche de financements, l'origine des financements, et la méthodologie de leur mise en œuvre nécessitent une attention particulière de la part des acteurs du partenariat. Le financement doit être envisagé dès la formation d'un partenariat et comporte des usages différents. Un consensus doit être trouvé par tous les partenaires pour son utilisation. En effet, l'étape de constitution du partenariat et de construction des propositions de recherche demande une implication financière sur fonds propres de chaque partenaire dès le départ (besoins de se réunir, mission d'explorations, d'échanges, participation à des salons internationaux, écriture des propositions de recherche, etc.). Des fonds propres peuvent être générés par une mise en place dès le départ de partenariats économiques intra-consortium (par exemple, le GIE BIOPROTECT au Burkina Faso) autour de la thématique choisie ou d'intérêts communs soutenus par la complémentarité des expertises.

La formation de ces partenariats économiques peut

¹³ Consultations ONG européennes du 22 septembre 2010 et du 27 septembre 2011, à Bruxelles.

¹⁴ Consultation secteur privé du 26 octobre 2010, à Bruxelles.



être encouragée par un accompagnement au travers d'incubateurs régionaux d'entreprises mis en place dans le cadre du Réseau africain des incubateurs de l'agro-business (AAIN).

Obtenir des financements de bailleurs de fonds, après avoir soumis des propositions de recherches, permet également d'intégrer dans les budgets des phases d'évaluation de progrès des recherches et d'application des résultats de la recherche contribuant à préserver la dynamique interne du partenariat ;

- Les acteurs « non scientifiques » ou « utilisateurs de la recherche » sont en attente de réponses multidisciplinaires sur des questions de recherche et d'une utilisation pragmatique des résultats de la recherche via la vulgarisation, ou des transferts de savoir-faire et de technologies.

Ils souhaitent que la recherche soit en permanence à l'écoute de leurs besoins en créant un dialogue constant. La présence de jeunes chercheurs doctorants dans les entreprises favorise ce dialogue.

Ces cadres d'échanges au travers de plateformes encouragent une meilleure connaissance des attentes de chacun, et des contraintes de leur environnement. Ils créent les conditions favorables à la construction de thématiques et d'une méthodologie concertée pour aboutir à des solutions durables et à fort impact ;

- Le rôle des facilitateurs en innovations agricoles (FIA) est de favoriser la cohésion au sein d'un partenariat, en prévenant notamment d'éventuels conflits d'intérêts. Ainsi, PAEPARD a-t-il proposé des personnes neutres à même de modérer objectivement les partenariats. Un FIA peut être choisi parmi les partenaires du consortium, mais pas nécessairement.

Il peut faire partie du personnel permanent d'une OP après avoir été formé à cette fonction, ou être issu d'une banque de données de consultants.

L'atelier de réflexion autour du rôle des facilitateurs organisé par PAEPARD à Entebbe en septembre 2013 a mis en avant certains critères auxquels les FIA doivent répondre pour contribuer au mieux à la formation et au renforcement des partenariats.

Parmi ceux-ci, une bonne connaissance des filières et de leurs acteurs, la capacité d'identifier des sources de financements et d'en expliquer les mécanismes. Le FIA doit également être capable de mettre en place et gérer un processus de partenariat en facilitant l'émergence de thématiques de recherche fédératrices et le rapprochement d'acteurs pour élaborer des questions, trouver les solutions et les appliquer.

Enfin, il doit développer des qualités de communicant, des capacités à prévenir et résoudre des conflits, mener des actions de plaidoyer et des plans d'activités avec les partenaires ; il doit savoir documenter un processus et rapporter régulièrement sur les avancées des

actions menées par les partenaires et doit faire preuve de neutralité ; il doit aussi savoir rédiger des propositions.

Cette longue liste montre à quel point de tels profils sont rares, surtout si le FIA est peu, voire pas rétribué du tout. Ceci explique pourquoi tant de consortia se passent des services d'un FIA, le leader ou coordinateur du consortium agissant à sa place.

- Il importe de créer un mécanisme participatif multi-acteurs permettant de traduire les problématiques rencontrées par les utilisateurs de la recherche en « questions de recherche » qui impliquent l'ensemble des acteurs potentiellement prêts à travailler en partenariat. Ce mécanisme peut revêtir diverses formes comme une plateforme électronique ou un groupe de travail multi-acteurs se réunissant régulièrement autour d'une thématique commune.

La dynamique au sein d'un partenariat est aussi créée par un partage d'expertises internes mais également par l'apport d'appuis techniques extérieurs (par exemple, le réseau de PAEPARD ou des partenaires du programme).

Ce mécanisme doit intégrer une notion de durée dans le temps favorisant le partage préalable d'idées et d'informations, phase nécessaire à la formation de partenariats pour construire une stratégie commune d'approche des problématiques.

- Dans la durée, le partenariat peut être source de nouvelles compétences pour ses membres. Le partage d'expertise ou l'approche pluridisciplinaires de questions de recherche, la gouvernance du partenariat, la préparation et la soumission de propositions de recherche, la gestion financière des budgets de recherche pour le partenariat sont d'autant d'opportunités pour développer de nouvelles compétences.

Il est également le lieu propice pour développer des coopérations économiques ou scientifiques au travers d'un travail collaboratif pouvant créer des revenus qui participeront à l'autonomisation financière du partenariat pour ses activités courantes.

- L'application des résultats des projets de recherche issus d'un processus participatif sera plus durable dans le temps, car les résultats répondent à des besoins spécifiques émis par les bénéficiaires eux-mêmes.



 **Les producteurs africains souhaitent une valorisation des savoirs paysans dans une relation de partenariat équilibrée**



De plus, leur diffusion correspondra à un plan d'actions communément établi, ciblant ainsi les attentes des partenaires.

Cette mise en œuvre du développement des résultats peut être réalisée en liaison avec les OP et la recherche utilisant les outils habituels de vulgarisation, voire, le cas échéant, au travers de programmes internationaux d'appuis de filière.

Les difficultés et obstacles au partenariat

Lors des consultations par famille et au niveau régional en Europe et en Afrique, des difficultés et obstacles ont été constatés pour la mise en place des partenariats (ex : divergences d'agendas et d'intérêts des partenaires). Un certain nombre de freins préalables susceptibles d'empêcher toute forme de partenariats ont été identifiés.

> Méconnaissance des métiers des acteurs

Il ressort des consultations que les opérateurs du secteur privé et la recherche n'ont pas établi de manière constante des liens étroits entre eux¹⁵.

Les raisons évoquées sont soit une méconnaissance du métier exercé par chacun, soit une réticence à établir ces liens. Les producteurs ont souvent une vision des chercheurs comme de personnes qui s'approprient le savoir-faire paysan pour leurs recherches, sans jamais revenir vers eux et rétrocéder leurs résultats.

Au cours des consultations il a été souhaité qu'une valorisation des savoirs paysans soit effectuée, et que les résultats de la recherche soient accessibles aux producteurs.

De même, des producteurs africains ont souhaité instaurer une vraie relation de partenariat entre les entreprises agroalimentaires africaines et le monde de la recherche, afin que celles-ci ne soient pas et ne demeurent pas seulement des champs d'expérimentation, mais bénéficient de la recherche. Dans la filière mangue ouest-africaine, les vergers produisent de nombreux déchets (écarts de triage, fruits malades ou abimés) qui ne sont pas valorisés. Faute de dialogue entre producteurs, acteurs de la transformation post-récolte (que ce soit pour l'alimentation animale, la fourniture d'énergie-compost, ou pour la cosmétique), et chercheurs (souvent cantonnés à leur champ disciplinaire), ces déchets restent non traités, et favorisent le développement de la mouche des fruits, véritable plaie dans toute l'Afrique.

> Limitation dans le temps

L'échelle de temps est aussi un facteur limitant, les opérateurs privés étant dans un délai court eu égard à une obligation de résultats économiques quasi immédiats alors que les chercheurs s'inscrivent dans une phase plus longue face à la résolution d'une question de recherches n'intégrant pas toujours l'analyse d'impacts des résultats.

Les chercheurs sont tenus de valider leurs résultats par des expérimentations répétées dans les conditions similaires ou différentes avant de les publier. Cela prend beaucoup de temps, temps dont les opérateurs privés ne disposent pas, étant guidés par le principe de « time is money ».

Début septembre 2010, la filière oignon au Niger, qui représente la plus grosse activité agricole de la région, a eu à faire face à des attaques fongiques des pépinières en raison de fortes pluies. Faute de moyens financiers mobilisés à temps, les instituts de recherche (INERA et ICRISAT) n'ont pas pu évaluer les dégâts, identifier le champignon destructeur et proposer des solutions rapides et efficaces.

En Guinée, les analyses de sol pour prévenir les risques liés aux ravageurs des cultures tels que les nématodes, ne peuvent pas être menées à leur terme en raison de fréquentes coupures d'électricité et d'un manque de moyens financiers de l'institut national de recherche pour alimenter un groupe électrogène en carburant.

Au Cameroun, les chercheurs de l'IRAD ont accès à des plantations privées pour mener leurs travaux mais en l'absence d'un accord-cadre dûment signé, les producteurs attendent parfois longtemps avant d'accéder aux résultats.

> Cloisonnement et obligation de publication

Au sein des institutions de recherche, la culture du cloisonnement entre chercheurs d'unités et de spécialités différentes n'encourage pas une mise en commun d'expertise pour solutionner des questions de recherche.

La nécessité d'aboutir à des résultats publiables pour les chercheurs, qui n'est pas toujours compatible avec l'atteinte de résultats utilisables, peut également être un frein important à la mise en place d'un partenariat inclusif sur des thématiques d'intérêt pour les utilisateurs.

Certains chercheurs - surtout les plus jeunes au début de leur carrière - ne considèrent pas la recherche-développement comme un tremplin à leur carrière. Pour eux, la recherche-développement est réservée aux chercheurs ayant grimpé tous les échelons de la recherche et dans l'attente de la retraite.

¹⁵ Consultation secteur privé du 26 octobre 2010 à Bruxelles.



> **Rareté des sources de financement**

Le financement des projets de recherche peut être un obstacle à la cohésion d'un partenariat dès lors que son type (compétitif ou commissionné, national, régional ou international, ouvert ou non au co-financement, au capital-risque, au secteur privé), sa source et son utilisation ne sont pas clairement définis par les membres d'un partenariat.

La notion d'investissement financier est différemment perçue par les acteurs. L'opérateur privé souhaite qu'un résultat issu d'un processus de recherche ayant nécessité un investissement privé important ait un impact économique important et parfois exclusif au regard de la valeur des ressources financières engagées.

Les chercheurs souhaitent des montants d'investissements à la hauteur de l'enjeu scientifique, certes, mais aussi apportant notoriété individuelle et collective grâce au nombre et à la qualité des publications scientifiques. Les critères des bailleurs de fonds lors d'appels à financement (pays couverts, thématiques souhaitées, temps de réponse court...) ne répondent pas toujours aux projets de recherches élaborés par les membres d'un partenariat. Les bailleurs de fonds ne s'intéressent pas ou n'ont pas connaissance des thématiques soulevées par des partenariats (manque de visibilité, de publicité...) et se focalisent plutôt sur des institutions de recherches plus conformes à leur vision.

Ainsi, durant toute la période de consultations multi-acteurs de 2010 à 2012, les partenariats facilités par PAEPARD ont eu à répondre à deux appels seulement : celui de la Commission de l'Union européenne sous le nom de FP7 (Programme Cadre 7) et celui lancé par la Commission de l'Union africaine.

Cependant ces deux appels ne correspondaient pas aux orientations de PAEPARD, car ils visaient la recherche fondamentale, n'intégrant pas les utilisateurs de la recherche.

> **L'intérêt individuel prime sur l'intérêt collectif**

Les opérateurs privés recherchent un avantage comparatif exclusif qui leur permette de se démarquer en permanence de leurs concurrents. Dans ce cadre, la relation recherche-opérateur privé, lorsque l'investissement privé dégagé pour la recherche le permet, s'établit dans un lien exclusif servant des intérêts individuels non convergents.

La recherche cible une reconnaissance de la valeur de ses travaux et de ses institutions au niveau international grâce à un système de classement lui permettant d'accéder à plus de financements orientant en fin de compte ses thématiques de recherche et leur

typologie (plus de fondamental que d'application). Le développement et l'application de résultats à travers des technologies utilisables ne sont plus prioritaires. La culture de la recherche participative n'a pas été encore intégrée dans le processus de création d'un projet de recherche.

> **Les compétences internes**

La coordination et la gestion du partenariat doivent pouvoir être assurées à court, moyen et long terme par des personnes disposant des compétences en interne, au sein des organisations partenaires.

> **Les différences linguistiques**

L'aspect linguistique apparaît comme un obstacle possible à la cohésion et la durabilité du partenariat et il doit être surmonté pour éviter tout cloisonnement et découragement des partenaires.

En effet, dans les partenariats multi-acteurs, le problème linguistique se situe à deux niveaux : la langue et le langage (jargon). Au niveau de la langue, le problème est la dichotomie entre l'anglais et le français qui crée un obstacle de communication. Le problème du langage se pose aussi chez des personnes de même langue, mais entre catégories socio-professionnelles habituées à différents « jargons ». Il faut donc savoir utiliser un langage simple, à même d'être compris par tous les partenaires, ce qui n'est pas aussi aisé qu'on le croit, surtout pour les chercheurs.

L'apport de PAEPARD : une réponse au déficit d'innovation en partenariat

> **Des opérateurs en apprentissage du partenariat**

La configuration de PAEPARD a répondu à des critères imposés par l'Union européenne et elle a été facilitée par une volonté d'harmonisation des programmes financés par cette institution. Dans son évolution, la plateforme devait intégrer de nouveaux acteurs « non scientifiques » (organisations régionales de producteurs, secteur privé européen et africain, organisations non gouvernementales) qui n'avaient au préalable pas forcément connu d'expériences communes. Non seulement les acteurs engagés ne se connaissaient pas avant le partenariat, mais certains avaient, vis-à-vis d'autres, des a priori négatifs émanant soit de vécus individuels malheureux, soit de réputations souvent non fondées.

Les non-chercheurs ont été associés à la recherche pour construire un nouveau processus innovant de



Les consultations ont permis de dégager les attentes et les contraintes concernant les formes de partenariat à établir

partenariats (le PGU) qui devait effacer la tentative infructueuse de partenariats durables menée auparavant par la recherche africaine et européenne (PAEPARD I, voir tableau 1).

L'organisation en volets d'activités était totalement inconnue de la plupart des non-chercheurs. Il aurait été nécessaire que les partenaires prennent le temps d'appréhender ce nouvel univers, sa logique, les moyens mis à leur disposition et de comprendre leur articulation. La volonté de la DG-DevCo d'avancer sur un pas de temps de 3 ans, en repartant quasiment d'une feuille blanche, répondait à un nouvel ordre du jour qui avait sa pertinence dans le contexte du moment (voir tableau 1). Mais, demander à de nouveaux partenaires une adaptation rapide à cette nouvelle culture d'organisation de programmes, sans outil pédagogique, sans réelle définition des rôles de chacun, sans mode opératoire quant à la répartition des budgets et leur gestion, et sans compréhension des impacts recherchés, face à des objectifs globaux et spécifiques, relevait d'une mission certes exaltante mais risquée sur le plan des résultats à produire.

Dans ce contexte, les partenaires de PAEPARD 2 ont vécu une phase de démarrage lente et laborieuse car ils devaient non seulement comprendre comment un partenariat devait se construire et s'installer dans la durée mais également s'approprier les outils du programme apportés par les différents volets d'activités. L'absence au départ d'une stratégie d'ensemble et d'une communication construite donnant une visibilité sur l'articulation et la complémentarité des activités développées par

chacun des volets d'activités a amené au fur et à mesure les partenaires à découvrir par eux-mêmes les attendus du programme. Cette situation donnait l'impression de ne pas avancer selon une feuille de route précise édictée pour chacun dans un ensemble structuré et cohérent.

> La consultation au cœur de la pédagogie

Lors des consultations, le fonctionnement du programme et ses finalités ont été expliqués aux partenaires de PAEPARD sans outil pédagogique. Ces derniers ont été amenés à comprendre l'architecture et l'articulation des volets d'activités entre eux de façon empirique et pragmatique à la manière d'un laboratoire. La construction des cheminements pour atteindre les objectifs proposés n'était une évidence ni pour les partenaires du programme ni pour les membres de leurs réseaux.

C'est ainsi que lors des consultations européennes et africaines, les partenaires du programme et leurs membres ont peu à peu pu appréhender l'impact et l'utilité des activités développées par eux-mêmes dans chacun des volets d'activités.

À cette occasion est aussi apparue la nécessité criante d'une communication structurée et permanente du programme vis-à-vis de l'extérieur mais également en son sein, à travers divers outils : intranet et pages web pour chaque plateforme multi-acteurs, bulletins d'information, ateliers de formation, publications communes.

> La consultation : élément novateur

Le processus de consultations multi-acteurs sectoriels et au niveau de l'ensemble des familles d'acteurs a permis de dégager des attentes et contraintes concernant les formes de partenariats à créer en recherche agricole et développement. Au sein de PAEPARD, ces consultations ont largement contribué à développer une vision commune, nécessaire à la construction de tout partenariat.

L'expérimentation nécessaire dans l'innovation de partenariats a amené PAEPARD à lancer un processus d'appels ouverts à des partenariats *ad-hoc* puis un processus guidé par les utilisateurs (PGU).

Le premier processus n'a pas totalement répondu aux recommandations émises (déséquilibre des partenariats, initiative dirigée plutôt par la recherche, sujets qui ne répondent pas aux besoins des utilisateurs, quasi-absence de financements ...) et n'a pas pu satisfaire les partenaires de PAEPARD.

C'est ainsi que le PGU, nouveau processus, a été proposé, plus en ligne avec les attentes des participants aux consultations car mettant les utilisateurs des résultats de la recherche au centre des processus.



Recommandations

Les recommandations formulées lors des différentes consultations ont posé les bases pour la construction durable d'un processus de partenariats multi-acteurs. Les idées forces suivantes ont été dégagées :

- Il importe de développer et institutionnaliser un cadre de dialogue permanent entre « chercheurs » et « non-chercheurs » pour dégager des thématiques fédératrices traduisibles en propositions de recherches favorisant la création de partenariats ;
- La durée est un élément qui favorise la construction et l'appropriation d'une vision commune du partenariat autour d'une thématique fédératrice ;
- Les partenaires impliqués doivent répondre à des critères contribuant à la durabilité du partenariat tout au long du projet (respect des rôles et responsabilités assignées, capacités à gérer un partenariat, partage de l'expertise au cours du projet et des résultats au terme du projet, recherche de co-partenariats économiques, ouverture à d'autres expertises, etc.).
- Le renforcement des capacités des acteurs à travailler en partenariats et à formuler des propositions compétitives est une activité permanente et centrale dans les partenariats multi-acteurs. Cette activité demande une constante réévaluation des besoins des acteurs et un ajustement constant du contenu à ces derniers ;
- Recherche de financements assurant à la fois l'autonomisation du partenariat et la recherche et le développement de solutions à la thématique fédératrice.
- La communication est un moyen de dynamiser un partenariat (fluidité du dialogue entre partenaires en dépassant les barrières linguistiques) mais également de le promouvoir à l'extérieur en s'appuyant sur des techniques d'informations et de communication adaptées (site internet et intranet, blogs, réseaux sociaux, etc.).
- La coordination et la facilitation du partenariat sont deux rôles distincts mais complémentaires. Le coordinateur, choisi en interne, va articuler les activités du partenariat et les appuis extérieurs nécessaires ; le facilitateur, choisi en externe, arbitre, règle les conflits, recherche de nouveaux partenaires et des financements.

Éléments de conclusion

Apports des consultations de PAEPARD sur la construction des partenariats

Les échanges organisés au cours des différents ateliers sectoriels ou multi-acteurs ont permis aux participants d'exprimer leur vision sur les étapes et éléments indispensables pour construire un partenariat équilibré et durable.

L'ensemble des acteurs de PAEPARD partagent le constat suivant : alors que les cultures et les intérêts de chaque filière sont souvent divergents, une convergence des points de vue et une mise au service de son expertise à l'ensemble des partenaires sont nécessaires si l'on veut réussir un partenariat.

Les participants aux consultations ont tous souhaité une approche pragmatique et concertée d'un processus de partenariats. Celui-ci doit faciliter la résolution de problématiques pour le bénéfice de chaque partenaire ; voire au-delà, il doit répondre à des objectifs essentiels liés au développement de l'agriculture en Afrique pour le bénéfice de toutes les populations.

L'innovation dans le partenariat peut se manifester de plusieurs manières :

- La place des acteurs au sein du partenariat et l'importance de leur rôle et leurs responsabilités ont été au centre des préoccupations des acteurs au cours des consultations. La recherche agricole pour le développement doit se construire autour des besoins exprimés par les producteurs, *via* leurs organisations, et par d'autres parties prenantes (entreprises, organisations non gouvernementales, etc.), principaux utilisateurs des résultats de la recherche.
- L'inclusion de « non-chercheurs » dans les partenariats doit se faire dès les premières étapes du montage de projet. Elle implique une répartition des moyens et des responsabilités traditionnellement gérés par la recherche ;
- La capacité de chaque acteur à répondre aux attentes du partenariat est déterminante. Pour cela, il est impératif que l'environnement facilite le renforcement de leurs capacités, selon les besoins, afin qu'ils puissent tenir les responsabilités qui leur seront assignées dans le cadre du partenariat ;
- Un environnement favorable au partenariat entre

 Le partenariat doit faciliter la résolution de problématiques pour le bénéfice de chaque partenaire



chercheurs et autres parties prenantes implique que les bailleurs de fonds et les pouvoirs publics construisent des mécanismes de financement flexibles pour la RAD, afin de répondre aux attentes et besoins.

Les appels à financement doivent faciliter l'accès de tous les acteurs en capacité de gérer des fonds. Ces derniers serviront à financer les propositions de recherche issues d'un processus

participatif permettant de définir des problématiques et des questions recherches faisant intervenir de multiples acteurs ;

- La communication entre les membres d'un partenariat et vis-à-vis de leur environnement contribue à le renforcer en amplifiant le processus participatif et en donnant une visibilité accrue vis-à-vis d'autres partenaires potentiels et bailleurs de fonds intéressés par les thématiques affichées. Les acteurs d'un partenariat doivent ainsi avoir accès à des outils de TIC (sites internet, réseaux sociaux, etc.) et en maîtriser l'usage ;
- Le développement de partenariats économiques entre partenaires d'un même consortium (soit dans le cadre de la thématique commune soutenue soit en dehors du thème) visant à rendre les acteurs financièrement autonomes au cours de la phase active de construction de questions de recherches et de quête de financements permet de pérenniser le partenariat ;
- Le facilitateur d'innovation agricole (FIA) peut être amené à jouer un rôle central dans l'émergence de problématiques agricoles communes par sa connaissance des filières et des acteurs qui les animent. Consultant ou attaché à une organisation de producteurs, il sait favoriser la mise en place de partenariats, les animer, prévenir ou régler les conflits car il a été choisi et accepté par les acteurs eux-mêmes. Son action complète celle du coordinateur du partenariat qui, lui, gère les activités selon un agenda établi en commun. De plus, il assure les relations avec les bailleurs de fonds lors de l'octroi de financements pour la résolution des questions de recherches. Le FIA participe à la conversion des problématiques agricoles en propositions de recherches et à l'identification de moyens de leur financement¹⁶.

Les consultations : quelles perspectives pour le futur ?

Les recommandations émises lors des consultations ont abouti au développement de deux processus de partenariats :

- Appels ouverts à des partenariats existants ou constitués de manière ad-hoc et qui ont permis de sélectionner 19 *consortia* en deux vagues¹⁷;
- Développement d'un nouveau processus de création de partenariats guidé par les utilisateurs de la recherche (PGU)¹⁸.

PAEPARD a été confronté au déséquilibre des partenariats n'offrant que peu de possibilités aux « non-chercheurs » d'orienter les thématiques afin qu'elles répondent à leurs besoins (majorité des *consortia* des appels ouverts). Il a su réagir en proposant un processus de partenariats plus inclusif rééquilibrant ainsi la place des non-chercheurs dans les partenariats (PGU). Dans les deux cas, PAEPARD a mobilisé les composantes du programme pour renforcer les capacités des *consortia* à se réorganiser, voire se structurer, autour de leurs projets au travers d'ateliers de démarrage¹⁹.

Le programme a également renforcé les capacités des FIA, choisis par les *consortia* et PGU, afin d'accroître leur rôle au sein de ces dynamiques, tant pour les indépendants que pour les membres d'OP (voir les rapports des ateliers d'Entebbe en 2011 et 2013) et tiré les leçons des expériences vécues²⁰. Aujourd'hui, sur 24 *consortia* soutenus par PAEPARD (19 appels ouverts et 5 PGU), seuls quatre utilisent les services d'un FIA. Une des raisons de leur absence dans la majorité des *consortia* est l'impossibilité de trouver une solution pérenne à leur financement. Il a été noté que, dans le cadre du PGU, des FIA ont été recrutés dans cinq étapes sur six tant que PAEPARD apportait son soutien financier. Les *consortia* fonctionnent principalement avec un coordinateur (soit membre du consortium, soit coordinateur du PGU).

PAEPARD a mis en place une stratégie de communication pour donner plus de visibilité aux réalisations du programme, notamment à la création de partenariats. Elle a consisté à organiser quatre ateliers parallèles à l'occasion d'événements internationaux sur les semaines scientifiques organisées par exemple par le FARA, le GFAR et RUFORUM au cours desquels des actions de création et de soutien des *consortia* ont été présentées. Une dizaine de *consortia* ont pu à ce jour y participer. Elle a répondu également aux besoins



exprimés par les consortia de disposer d'outils de communication interne créés par le programme (neuf consortia et trois partenaires de PAEPARD coordinateurs de PGU en bénéficiant). Ils doivent favoriser une dynamique interne et offrir un suivi et une ouverture sur les activités des *consortia*, non seulement aux partenaires de PAEPARD mais également à l'ensemble des membres des autres *consortia*.

En dépit de l'organisation par PAEPARD de huit ateliers d'écriture dans son programme de soutien aux *consortia*, seuls 23 *consortia* (sur 55 propositions de projet) ont obtenu des financements. Ils ont pu répondre à des appels à financement parfois identifiés par le programme lui-même. Les raisons des échecs sont souvent difficiles à analyser, les bailleurs de fonds ne motivant pas les rejets des demandes soumises.

Là aussi, PAEPARD a répondu aux attentes des membres des partenariats en offrant les moyens de débiter leurs recherches au travers d'un outil innovant de financement : le fonds compétitifs de recherche (FCR). L'octroi de FCR obéit à un processus de sélection basé sur des critères analysés par un comité d'experts indépendants. Quatre *consortia* ont pu être éligibles et ont pu ainsi répondre à d'autres appels à financement internationaux complétant PAEPARD. D'autres *consortia* ont pu également bénéficier du second type de

financement, les fonds incitatifs (FI) permettant aux *consortia* éligibles d'organiser des activités destinées à faire évoluer leur note conceptuelle en propositions de recherche grâce à des réunions de lancement, des visites entre partenaires, des ateliers d'écriture et des études d'expertise.

PAEPARD, à travers l'ensemble des activités qu'il a développé, a créé une dynamique au sein des acteurs de la RAD, tant en Afrique qu'en Europe, favorisant une meilleure compréhension des objectifs de chacun et les incitant à créer un processus inclusif de partenariat.

Les outils de communication, financement, structuration des réponses aux appels à financement créés par PAEPARD semblent aujourd'hui répondre aux besoins exprimés par les acteurs lors des consultations. Ils facilitent la mise en œuvre et la gestion des activités des partenariats multi-acteurs. Cependant, aussi efficaces qu'ils soient, ces outils sont appliqués au sein de partenariats multi-acteurs évoluant dans un environnement complexe et changeant, guidés par des hommes et des institutions qui peuvent les dévier de leur trajectoire initial. Le rôle des gestionnaires de PAEPARD est, tout en étant flexible, de tout mettre en œuvre pour maintenir le cap.

 **PAEPARD a créé une dynamique au sein des acteurs de la RAD en les incitant à créer un processus inclusif de partenariat**



Chercheur et productrice échangent sur la qualité sanitaire des arachides au Malawi. (Photo : T. Chancellor, NRI).



Liste des sigles et acronymes

AFD : Agence française de développement

AATF : Fondation africaine pour les technologies agricoles

ACBF : Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique

ANPRO-CA : Agence nationale de la promotion rurale et du conseil agricole

ASARECA : Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique centrale et de l'Est

Bafd : Banque africaine de développement

BDEAC : Banque de développement des États de l'Afrique centrale

CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

CEEAC : Communauté économique des États de l'Afrique centrale

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

CGIAR : Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale

CNOP-Guinée : Conseil national des organisations paysannes de Guinée Conakry

CNRA : Centre national de recherche agronomique de la Côte d'Ivoire

COLEACP : Comité de liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique pour la promotion des exportations horticoles ACP

CORAF : Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles

CSA : Collectif Stratégies Alimentaires

EAC : Communauté d'Afrique de l'Est

EAFF : Fédération des producteurs de l'Afrique de l'Est

ERA-ARD : Espace européen de recherche-Appel transnational pour la recherche agricole pour le développement

FARA : Forum pour la recherche agricole en Afrique

FCR : Fonds compétitif de recherche

FIA : Facilitateur en innovations agricoles

FIDA : Fonds international de développement agricole

FSTP : Programme thématique de sécurité alimentaire

GCARD : Conférence mondiale sur la recherche agricole pour le développement

GFAR : Forum mondial pour la recherche agricole

GTZ : Agence de coopération internationale allemande pour le développement

INERA : Institut de l'environnement et recherches agricoles du Niger

IPR/IFRA : Institut polytechnique rural de formation et de recherche appliquée

IRAG : Institut de recherche agricole de la Guinée

KARI/KALRO : Institut de recherche agricole du Kenya/Organisation kényane de recherche sur l'agriculture et l'élevage

NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

ONG : Organisation non gouvernementale

OP : Organisation de producteurs

PAEPARD : Plateforme pour les partenariats africains et européens dans le domaine de la recherche et du développement agronomique

PAFO : Organisation panafricaine des agriculteurs

PANAAC : Consortium panafricain pour l'agrobusiness et l'agro-industrie

PANGOC : Consortium panafricain d'ONG sur la recherche agricole

PC7CE : Septième programme-cadre de la Communauté européenne

PDDAA : Programme intégré de développement de l'agriculture africaine

PNUD : Programme des Nations unies pour le développement

PROPAC : Plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale

RAD : Recherche agricole pour le développement

ROPPA : Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest

SADC : Communauté de développement d'Afrique australe

SNV : Organisation de développement néerlandaise (ONG)

TIC : Technologies de l'information et de la communication

UE : Union européenne

UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine

USAID : Agence des États-Unis pour le développement international



PAEPARD



La Plateforme de partenariat Afrique-Europe en recherche agricole pour le développement (**PAEPARD**) est un projet sur huit ans financé par la Commission européenne (à 80%) avec la contribution de ses propres partenaires (20%). Depuis décembre 2009, elle est coordonnée par le Forum pour la Recherche Agricole en Afrique (**FARA**), et ce, jusqu'à fin 2017 suite à prorogation. Son objectif est d'établir des partenariats multi-acteurs africano-européens dans le domaine de la recherche agricole pour le développement (**RAD**) en vue de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les partenaires européens sont les suivants : **AGRINATURA** (l'alliance européenne dans le domaine des connaissances agricoles pour le développement, qui coordonne les partenaires européens de la recherche), **COLEACP** (représentant du secteur privé), **CSA** (représentant des ONG), **ICRA** (spécialiste du renforcement des capacités en RAD) et **CTA** (le Centre technique de coopération agricole et rurale). Parmi les partenaires africains, outre le FARA, on trouve l'Organisation panafricaine des agriculteurs (**PAFO**), le Forum régional des universités pour le développement des capacités dans l'agriculture (**RUFORUM**) basé à Kampala et le Réseau pour l'analyse des politiques sur l'alimentation, l'agriculture et les ressources naturelles (**FANRPAN**) basé à Pretoria. PAFO agit à travers ses membres, qui sont la Fédération des agriculteurs d'Afrique orientale (**EAFF**) basée à Nairobi, le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (**ROPPA**) basé à Ouagadougou et la Plateforme régionale des organisations paysannes d'Afrique centrale (**PROPAC**) basée à Yaoundé. La Confédération des syndicats agricoles d'Afrique australe (**SACAU**) est un partenaire associé à **PAEPARD**.



Avis de non-responsabilité : « Ce projet a été financé grâce au soutien de la Direction générale pour la Coopération internationale et le développement international de la Commission européenne (DG-DevCo). Le contenu de la présente publication n'engage que ses auteurs, et l'Union européenne ne saurait être tenue pour responsable de tout usage fait des informations contenues dans la présente ».

paepard@dgroups.org

www.paepard.org

